VOEU n°01/2025

du 25 juin 2025

Pétition citoyenne : “Culture, la solution sacrifiée !”

Rencontre du CESE avec les acteurs culturels à la FOL NC, le 28/05/2025

<u>Le président de la CCJS</u>:
Monsieur Christian ROCHE
<u>Le rapporteur de la CCJS</u>:
Monsieur Jean-Jacques ANNONIER

<u>Dossier suivi par :</u>
Mesdames Jade RETALI-JEAN et Laetitia MORVILLE, respectivement chargée d’études et secrétaire.

Table des matières

Table des matières **2**

I – PRÉSENTATION **3**

II – OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS **6**

A- La crise de mai 2024 et ses conséquences financières 6

1) Exactions et réponses des acteurs culturels 6

2) Le problème budgétaire pour les collectivités 8

B- Difficultés et solutions par filières 13

1) Dans la filière patrimoine matériel et immatériel 14

2) Dans la filière audiovisuelle 16

3) Dans la filière du livre 18

4) Dans la filière spectacle vivant 20

5) Dans la filière musique 24

6) Dans la filière arts visuels 26

C- Des pistes de réflexion pour l'ensemble du secteur culturel 28

1) Reconnaissance des acteurs de la culture et des arts calédoniens 29

2) Mutualisation et soutien public 31

III – CONCLUSION DU CESE-NC **35**

Au titre de la commission du CESE : 42

Annexe 1 : RAPPORT N°01/2025 43

Annexe 2 : Pétition citoyenne, collectif Agir pour la culture 45

Annexe 3 : BIBLIOGRAPHIE CULTURE CESE-NC 47

VOEU N°01/2025

"*Tu viens d'incendier la Bibliothèque ?*

- Oui.

J'ai mis le feu là.

-Mais c'est un crime inouï !

[…]

Le livre est ta richesse à toi ! c'est le savoir,

Le droit, la vérité, la vertu, le devoir,

Le progrès, la raison dissipant tout délire.

Et tu détruis cela, toi !

-Je ne sais pas lire."

Victor Hugo, L'Année terrible, 1872.[1][2]

I – PRÉSENTATION

1- Les pétitions citoyennes

Le projet de pétitions citoyennes a été officialisé en juin 2022 lors d'une rencontre avec le gouvernement[3], pour une présentation de la démarche. Les fonds ont pu être disponibles en novembre 2024, et les travaux avec le prestataire (développement du site internet dédié) ont ainsi commencé. La plateforme a été mise en ligne le 14 mars 2025. Au travers de cet outil, le CESE-NC a souhaité faire participer activement la société civile, qu'il représente.

---

[1]

[2] Victor Hugo : « À qui la faute ? », L'Année terrible,1872 (poème écrit suite à l'incendie de la bibliothèque du Louvre pendant la Commune de Paris).

[3] Et notamment, avec monsieur Mickaël FORREST, alors en charge des relations avec le CESE–NC

Pour mémoire, le CESE national dans sa forme actuelle (Vème République), a été mis en place par le Général De Gaulle, alors président de la République, sur les principes suivants :

1. Une démocratie plus large, au-delà des seules élections,
2. Un dialogue structuré entre l'exécutif et les forces vives du territoire ,
3. Une organisation pour être lanceur d'alertes ou un thermomètre des tensions sociales et économiques.

L'une des priorités du président Jean-Louis D'ANGLEBERMES a donc été de permettre une participation active des citoyens, devenue d'autant plus urgente dans le contexte post-émeutes de mai 2024.

2- La pétition culture

La toute première pétition citoyenne à avoir obtenu les 400 signatures nécessaires à son examen (et la seule à ce jour), s'intitule : "Culture, la solution sacrifiée !"[4]. Elle avait dépassé le nombre de signataires requis en moins de 15 jours, sur les 2 mois de délai imparti, et a été partagée sur les réseaux sociaux à de multiples reprises. Au 13 juin 2025, date limite, elle avait recueilli 439 signatures. Cela témoigne d'une attente particulièrement forte de la société sur ce sujet. Ainsi, le bureau a confié cette étude à la commission de la culture, de la jeunesse et des sports, pour qu'elle porte la voix des acteurs culturels auprès des pouvoirs publics.

Bien que le CESE-NC ait adopté un vœu portant sur ce domaine récemment, "L'impact de la culture de proximité"[5], en mars 2024, il avait été choisi de se concentrer sur le seul spectacle vivant (hors musique). L'institution avait rendu 11 recommandations qui sont, pour la plupart, toujours d'actualité et n'ont pas encore été suivies d'effet, notamment du fait de la crise. On notera toutefois l'adoption du "1% artistique" et de la carte d'artiste, qui a pris plus d'un an de retard, mais dont le passage au congrès avait été fortement soutenu par les conseillers[6].

Concernant le présent sujet , la pétition porte sur un périmètre beaucoup plus large, touchant au patrimoine, à l'audiovisuel, aux arts visuels, aux livres, comme aux arts vivants.

---

[4] Cf. annexe 2
[5] VOEU n°01/2024 du 01 mars 2024 concernant "L'impact de la culture de proximité"
[6] Voir le voeu sus-cité, et les avis :
- AVIS n° 08/2024 du 12 avril 2024 concernant le projet de délibération portant reconnaissance des professions artistiques de Nouvelle-Calédonie
- AVIS n° 09/2024 du 12 avril 2024 concernant le projet de délibération portant financement d'œuvres d'art dans les constructions et infrastructures publiques réalisées ou financées par la Nouvelle-Calédonie

Elle fait le constat d'un secteur sinistré, tout en rappelant que : "*Du patrimoine à l'art, la culture est le socle de nos identités, le ciment de notre vivre-ensemble. Elle est l'espace où se tissent les liens, où les talents se révèlent, où s'élaborent la critique et la créativité. Elle contribue au bien-être et à l'épanouissement des jeunes, à la fondation du lien social et à la construction de chaque citoyen comme être sensible et éclairé*."

Cela rejoint la vision défendue par le CESE-NC au sein de son précédent vœu. Dans un contexte de déchirements entre communautés, comme il n'y en avait pas eu depuis 30 ans, la culture ne peut et ne doit pas être abandonnée, elle qui est souvent la première victime des coupes budgétaires, et c'est encore une fois le cas depuis les émeutes.

3- La méthodologie

Afin de s'emparer de ce sujet, et de mieux faire entendre les premiers concernés, l'institution a rencontré une trentaine d'acteurs, dont le sénateur Georges NATUREL, des représentants des collectivités, des établissements publics, des associations et des artistes de toutes les filières. Elle a reçu 4 observations par écrit. Une réunion publique a en outre été organisée le 28 mai 2025 à la FOL-NC, afin de présenter la démarche de l'institution et de permettre un échange libre entre les acteurs et le CESE-NC. Les conseillers se sont donc principalement appuyés sur les remontées de terrain, ainsi que sur le diagnostic[7] post-émeutes réalisé par le cabinet Cogito NC, sous la maîtrise d'ouvrage de la mission aux affaires culturelles (MAC). Ils n'ont pas souhaité revenir sur la définition de la culture, déjà largement évoquée dans leur précédent vœu, et renvoient au diagnostic pour une description détaillée du secteur et des compétences de chacun. Ce vœu n'a pas vocation à tenir lieu d'étude exhaustive, mais bien plutôt à témoigner des difficultés des acteurs et à proposer des idées.

4- La finalité

Pour rappel, le CESE-NC est une institution consultative, qui peut se faire le porte-voix de la population et jouer le rôle de lanceur d'alerte. Il revient ensuite aux décideurs de s'emparer des recommandations proposées et de les mettre en œuvre, le vœu étant transmis à toutes les autorités de la Nouvelle-Calédonie[8], ainsi qu'à l'ensemble des participants à l'étude.

---

[7] État des lieux post-crise des secteurs culturels en Nouvelle-Calédonie - Diagnostic réalisé par Célia Martin - Cogito nc, sous la maîtrise d'ouvrage de la Mission Aux Affaires Culturelles (Haut-commissariat de la République - Ministère de la culture), en concertation avec le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et la province Sud, et avec la participation des acteurs culturels de la Nouvelle-Calédonie.

[8] Congrès, gouvernement, provinces, sénat coutumier, haut-commissariat et associations de maires

5- Plan du voeu

L'assemblée a choisi de revenir sur la crise de mai 2024 et ses conséquences financières pour le secteur culturel. Elle s'est ensuite penchée sur les difficultés et solutions possibles par filières, puis a émis des recommandations globales.

Tel est l'objet de la présente pétition citoyenne, donnant lieu à un vœu du conseil économique, social et environnemental.

II – OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS

"*L'année 2025 sera une année de défis et de renouveau pour le secteur culturel. Vecteur fondamental d'insertion et de cohésion sociale, la culture valorise la diversité calédonienne.*"[9], Alcide PONGA

A- La crise de mai 2024 et ses conséquences financières

1) Exactions et réponses des acteurs culturels

A partir du 13 mai 2024, la Nouvelle-Calédonie a connu plusieurs mois d'émeutes, qui ont débouché sur des violences et des exactions. Le secteur culturel a été fortement touché par les destructions. Ainsi, de nombreux dégâts sont à déplorer sur la ville de Nouméa, où deux médiathèques (Rivière Salée et Kaméré), la salle de concert "Le Mouv'", et certains espaces municipaux (maisons de quartiers) dans lesquels il y avait également des actions culturelles, ont été incendiés. Le conservatoire des arts a connu également des destructions dans les locaux accueillant les cours de danse (Faubourg Blanchot). L'association Témoignage d'un passé (ATUP) a vu son dock, contenant des objets historiques irremplaçables (mobilier façonné par les bagnards notamment) ainsi que des archives, partir dans les flammes à Normandie.

A Dumbéa, le Studio 56, établissement majeur de la ville, levier de la création et de la diffusion, a brûlé. Cela a un impact très fort sur la structuration culturelle, et au-delà sur tout l'art vivant, car certaines compagnies qui créaient dans cette structure, pouvaient ensuite élargir leurs représentations dans d'autres espaces culturels. Il ne fait pas l'objet d'une reconstruction programmée pour l'instant.

[9] Déclaration de politique générale de monsieur Alcide PONGA, président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Jeudi 20 février 2025 au congrès de la Nouvelle-Calédonie

La commune est en phase de réflexion pour favoriser à nouveau la création, par exemple en utilisant la médiathèque. Elle souhaite poursuivre les appels à projet et les résidences d'artistes, tout en conservant la lecture publique et les microfolies[10] en son sein. Le Dumbéa Pass'partout a également été détruit, lui qui permettait la décentralisation et allait dans les quartiers, Dumbéa étant une commune étalée (cf. le vœu sur "L'impact de la culture de proximité").

La ville du Mont-Dore déplore une tentative d'incendie sur le site de la bibliothèque annexe de Plum, des vols et saccages à la bibliothèque Denise Frey (Pont-des-Français), et la destruction totale de l'église de Saint-Louis. A l'heure où s'écrit ce rapport, il est également à déplorer la destruction partielle du collège, ainsi que de l'école primaire et de la maternelle, ravagés par des incendies successifs. A Païta, la villa-musée a été complètement détruite, de même que la maison Lacour à La Foa, et la case de Déva à Bourail.

D'autres destructions partielles sont à noter : l'église de Tyé à Poindimié, le presbytère de la mission de Thio, la chapelle Saint-Anne à Touho, l'église de Saint-Denis à Pouébo, et l'église de l'île des Pins. Pendant cette période, sans que cela soit directement lié aux émeutes, a également été incendiée la case de la grande chefferie du Wetr, et profané le mausolée d'Ataï à La Foa. De nombreux lycées, collèges, et écoles ont également été détruits, complètement ou partiellement, pendant les évènements de 2024. Ils sont pourtant le premier lieu de la transmission culturelle, où les interventions et les sorties sont (ou plutôt étaient) nombreuses.

Symboliquement, ces destructions visant les lieux de savoir et de culture ont particulièrement interrogé les conseillers. Ils estiment dès lors qu'avant toute reconstruction, un travail de fond doit être mené, notamment auprès de la jeunesse. C'est d'ailleurs une des choses que permet à leurs yeux la culture.

Malgré le contexte, très rapidement, des artistes se sont rendus, gratuitement et volontairement, dans les quartiers, y compris les plus dangereux, pour offrir un espace de rencontre aux spectateurs, à l'instar de Sylvain Lorgnier, Simanë Wenethem ou Guy Raguin. De même, le musée de Thio a organisé des opérations de cohésion dans les tribus où la situation était tendue, afin de faire participer les jeunes à la fabrication de fours à pain.

[10] Une Micro-Folie est un espace modulable offrant un accès ludique aux œuvres des plus grands musées nationaux grâce au Musée numérique, cœur du dispositif, qui présente plus de 3 200 œuvres numérisées, issues du réseau de 205 établissements culturels partenaires. Elle propose également des activités complémentaires au Musée numérique, comme un FabLab, un espace de Réalité Virtuelle, une scène ou un Café Folie (café, bibliothèque, ludothèque). Elle est conçue comme une structure culturelle de proximité, largement ouverte pour soutenir et rendre visible les initiatives locales.

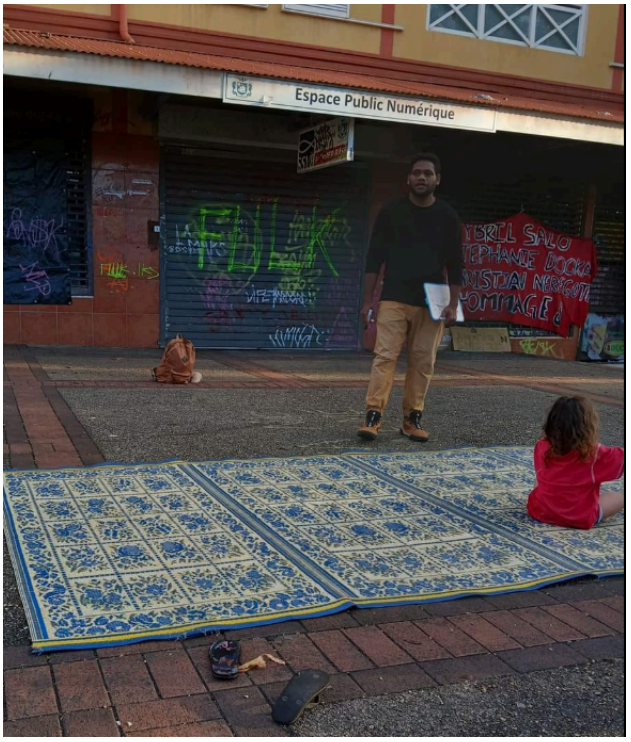

L'artiste Simanë Wenethem à la Vallée du Tir, pendant les émeutes (juin 2024)

Le Rex, géré par l'ADAMIC, a vu sa fréquentation augmenter depuis les émeutes, les jeunes y ont repeint les murs et monté un studio d'enregistrement. Des chansons sur la période ont été composées et ont tourné sur les réseaux sociaux. De nombreuses fresques sont apparues un peu partout dans le grand Nouméa, sur les murs, les trottoirs, à la peinture, à la craie… Des ateliers artistiques (arts plastiques, danse, *etc*.) et des concerts se sont montés de manière spontanée et autonome dans les quartiers, pour occuper les habitants, qui ne pouvaient pas se déplacer et vivaient dans la peur. Le CHAPITO et les artistes qui travaillent en lien avec lui ont participé à des animations dans les quartiers (tours de Magenta, Rivière Salée). Ils se sont également déplacés dans de nombreuses écoles et collèges de la province Sud, avec le soutien de celle-ci et du vice-rectorat, dès leur réouverture, et ont organisé des spectacles au Rex. Enfin, le centre culturel Tjibaou souhaite organiser prochainement des animations à destination des jeunes du squat de Tina.

Il est fondamental de favoriser l'expression, de mettre des mots sur les maux, et partager des espaces communs, après la fracture qu'a vécue la Nouvelle-Calédonie. Mais pour cela, le secteur doit être soutenu.

2) Le problème budgétaire pour les collectivités

Au-delà des exactions ayant touché le secteur culturel, les destructions et dégradations d'entreprises et bâtiments publics, ainsi que leurs conséquences économiques et sociales, ont fortement impacté les collectivités publiques.

En l'absence de retours des provinces Nord et îles Loyauté, comme c'était déjà le cas pour le vœu précédent, il est difficile de donner un état des lieux exhaustif du secteur. Toutefois, les exactions ayant principalement touché le grand Nouméa et la province Sud, les effets des émeutes sont exponentiels dans cette zone. L'impact budgétaire est également prégnant pour les deux autres provinces, la Nouvelle-Calédonie ayant perdu une large part de ses recettes, ce qui se ressent sur les budgets de répartition et de reversement concernant les dotations financières.

La compétence culturelle, si elle est provinciale au sens de la loi organique de 1999[11], est dans les faits, assumée en partie par la Nouvelle-Calédonie (notamment par l'intermédiaire de ses établissements publics, et des manifestations à caractère culturel). Elle est soutenue par l'Etat, au travers de sa mission aux affaires culturelles et des contrats de développement. Elle est enfin mise en oeuvre par les communes qui le souhaitent, en particulier pour la culture de proximité[12]. En cas de baisse des ressources publiques, la culture est quasi systématiquement en première ligne en termes de coupes budgétaires.

- La mission aux affaires culturelles (MAC) :

La MAC soutient principalement l'enseignement artistique et culturel (EAC), la création artistique et le patrimoine immatériel. Le niveau d'investissement de l'Etat dans les infrastructures culturelles (centre culturel Tjibaou, le Muz, Deva, *etc.*) est important. La mission est très sollicitée par les acteurs culturels mais ne souhaite pas se substituer à la Nouvelle-Calédonie et aux provinces. Elle accompagne néanmoins les acteurs et leurs projets, en complément. Son budget de fonctionnement annuel est sensiblement le même depuis 2023, à savoir 157,5 millions de F.CFP par an. Les crédits d'investissement Etat, bâtiment des archives mis à part, sont reportés sur les contrats de développement mis en œuvre par le ministère des outre-mers.

- La Nouvelle-Calédonie :

Le **budget primitif 2025** de la Nouvelle-Calédonie a été adopté le vendredi 28 mars 2025 par le congrès. Il s'élève à 205,7 milliards de F.CFP – dont près de 53 milliards consacrés au remboursement des dettes de la Nouvelle-Calédonie envers l'État – contre 311 milliards en 2023. On notera une augmentation de 15% du budget d'investissement pour la culture (bibliothèque Bernheim, extension du Muz, rénovation du centre Tjibaou…), qui ne doit pas cacher cependant la baisse en fonctionnement, partie permettant aux artistes et associations structurantes de survivre. Seules 4 associations[13] sont encore soutenues par le gouvernement cette année, avec des baisses drastiques de leurs subventions.

---

[11] Loi n° 99-209 organique du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie
[12] Voir : VOEU n°01/2024 du 01 mars 2024 concernant "L'impact de la culture de proximité"
[13] Musée maritime, ATUP, Association Marguerite et le Châpito

D'une part, le **budget de reversement** s'élève à 79,9 milliards de F.CFP, marqué par la diminution des recettes fiscales de 2,4% par rapport à 2024, et de 8,7% par rapport à 2023, soit moins 7 milliards de F.CFP en 2025. Il est également marqué par la baisse de 4% sur le reversement aux collectivités et autres organismes par rapport à 2023, soit 2,9 milliards de F.CFP en moins.

Dans le détail, on peut noter 29% de centimes additionnels en moins par rapport à 2023 (soit 5,2 milliards de F.CFP), avec notamment 33% de moins pour les communes, et 25% pour les provinces. Est, en outre, à déplorer une baisse de 1% de taxes affectées par rapport à 2023, dont 16% de moins pour les communes.

D'autre part, le **budget de répartition** s'élève à 101,8 milliards de F.CFP, c'est-à-dire une baisse de 11% par rapport à 2023. Une baisse des dotations de 28% (32 milliards de F.CFP) est à noter, mais la compensation fiscale de 19,5 milliards financée par l'emprunt AFD[14] portera le budget à 101,8 milliards.

Ces mesures représentent une diminution pour les provinces de 6,9 milliards de F.CFP, pour les communes, de 3,1 milliards de F.CFP et, pour la Nouvelle-Calédonie, de 2,4 milliards de F.CFP, par rapport à 2023. En revanche, un recouvrement de 2024 supérieur aux prévisions permettra un ajustement positif de 4,8 milliards de F.CFP, avec 2,6 milliards de F.CFP pour les provinces, 0,9 milliard de F.CFP pour les communes, et 1,2 milliard de F.CFP pour la Nouvelle-Calédonie.

- Les établissements publics à caractère culturel (EPCC) de la Nouvelle-Calédonie[15] :

Le président du gouvernement annonçait dans sa déclaration de politique générale de février 2025[16] poursuivre *"les chantiers de restructuration dont la fusion des établissements publics culturels pour une meilleure efficience*". Toutefois, un plan d'évolution de l'administration (PEA) ayant été lancé en parallèle, il a été décidé que la fusion serait discutée dans le cadre de ce plan, qui est en cours[17].

L'**agence de développement de la culture kanak-centre culturel Tjibaou** (ADCK-CCT) connaît une baisse préoccupante des recettes en fonctionnement (produits des services : 14,3 millions de F. CFP en billetterie principalement, au lieu des 38 millions prévus. Autres produits courants : 6 millions, au lieu de 22 prévus).

[14] Agence française de développement
[15] La bibliothèque Bernheim sera évoquée plus loin, en l'absence de retour de sa part et de mention par le gouvernement
[16] *Ibid.*
[17] Présentation de la méthode et point d'étape devant le comité technique paritaire (CTP) le 12 juin 2025

Pour ce qui est des subventions, elles s'élèvent à 416,5 millions de F.CFP (- 5 %), venant principalement du gouvernement, et pour une petite partie, de la province des îles Loyautés, les autres ne participant plus. Le fait que les recettes propres soient en chute libre entraîne une forte dépendance aux subventions, elles-mêmes en déclin. En dehors des contrats de développement, les dépenses en investissement sont quasi inexistantes. Les risques principaux de ces réductions sont la dégradation du site, l'appauvrissement de la programmation, ainsi que des tensions sociales internes. Le fonds de trésorerie en 2024 n'était qu'à 22 jours.

Le **conservatoire des arts de Nouvelle-Calédonie**[18] constate qu'à l'heure actuelle, plus aucune province ne participe à son financement. Le gouvernement, certaines communes et l'Etat le subventionnent encore, à hauteur de 371 millions de F.CFP. L'établissement s'auto-finance à hauteur de 15%, soit 67 millions de F.CFP, au travers des adhésions et frais de scolarité. La subvention de la Nouvelle-Calédonie a été maintenue à l'identique en 2025 par rapport à 2024 mais, en réalité, les charges structurelles obligatoires augmentent chaque année. Il faudrait donc que la subvention augmente de 1,5% annuellement pour suivre le rythme des augmentations de salaires, charges, *etc*.

Pour finir, il manque à l'**académie des langues kanak** (ALK), 9 millions de F.CFP de budget pour être à l'équilibre, aussi tout le personnel a-t-il accepté de réduire son salaire. Le budget 2025 est de 115 millions de F.CFP, financé à 96% par la Nouvelle-Calédonie. Auparavant, elle était aidée par les provinces, mais seule la province des îles Loyauté lui attribue encore 500 000 F.CFP, et la province Sud intervient ponctuellement sur des actions sur son territoire. Pour rappel, l'enseignement, y compris des langues kanak, est une compétence provinciale.

- Les provinces :

Pour la seule **province Sud**, le budget primitif 2025 est en baisse de 10% par rapport à 2024, et les associations sont les premières à en subir les conséquences, puisque le budget des interventions et des subventions a diminué de 20% en 2025.

La **province Nord** accuse une diminution de 6% de son budget par rapport à l'année dernière. La partie fonctionnement, notamment, est en baisse de 15%, avec en particulier 504 millions de F.CFP en moins pour la culture, dont 300 millions de moins pour la chaîne Caledonia. Lors des débats en assemblée, l'avenir de ce média a été évoqué, et une enveloppe de 100 millions de F.CFP a finalement été votée, équivalant tout de même à une baisse de 75% par rapport à 2024.

[18] Anciennement conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC)

L'assemblée de la **province des Îles Loyauté** a adopté un budget primitif 2025 d'un montant de 15,1 milliards de F.CFP : 2,4 milliards en section investissement, soit moins 16,2%, et 12,7 milliards en section fonctionnement, soit moins 4,4%, par rapport à 2024.

- Les communes du grand Nouméa (ayant un fort investissement culturel) :

Pour la commune de **Nouméa**, le budget 2025 est de 25,8 milliards de F.CFP, soit une diminution de près de 6% par rapport à l'année précédente. La mairie rémunère 1600 agents, soit 7,7 milliards de F.CFP de masse salariale. Du fait des baisses vues plus haut (voir la section Nouvelle-Calédonie), le choix s'est porté sur le paiement des agents en priorité. Cela a entraîné une condamnation de l'évènementiel, notamment du festival Nouméa Féerie. Pour autant, 112 millions de F.CFP ont été versés au secteur culturel en 2024, et le maintien de ce chiffre en 2025 reste un objectif pour la maire. Il y a néanmoins eu 46% de baisse de subventions. Le budget municipal 2025 a été voté sans aucun chiffres fournis par le gouvernement, en estimant des baisses. La ville ne sait toujours pas, au 14 mai 2025[19], ce que la Nouvelle-Calédonie pourra lui verser puisque cela dépend de ses recettes.

Il existe pourtant une volonté de maintenir le soutien du secteur par des subventions, car 59 millions de F.CFP ont déjà été versés en 2025, sans compter les cachets des artistes et les prestations techniques. Bien qu'un festival ait été annulé, six compagnies locales ont tout de même reçu des cachets de créations (à hauteur de 5 millions de F.CFP). Si les festivités de fin d'année ont été annulées, malgré tout, quelques spectacles subsistent, donc des cachets et des prestations techniques payées. Une enveloppe de subventions est maintenue pour aider les associations, en les accompagnant au mieux en fonction de leur trésorerie, de leur nombre de salariés, pour soutenir leur activité, à l'instar de l'Ecole du Cirque.

Au **Mont-Dore**, le récent changement d'exécutif n'a pas modifié la ligne directrice, à savoir soutenir la culture et lui laisser une place prépondérante au niveau de la commune. Pour l'exercice 2025, son budget s'établit à 5,1 milliards de F.CFP, soit 1,44 milliard de moins qu'en 2024. Cela représente une diminution de plus d'un cinquième de son budget, et les recettes de fonctionnement diminuent de 550 millions de F.CFP. En dépit des coupes budgétaires, la production d'artistes et d'œuvres est favorisée. Ainsi, le niveau de subvention reste inchangé par rapport aux années précédentes. Les associations sont soutenues au niveau du fonctionnement, et de façon ponctuelle pour des évènements particuliers.

Le centre culturel demeure un outil exceptionnel, et les compagnies sont incitées à l'utiliser. En termes de co-réalisation, la ville s'associe aux compagnies et les recettes sont partagées : pour 90% des co-réalisations accueillies, la commune est déficitaire, car le partage est de 70/30, ou 90/10, en faveur des compagnies.

[19] Audition au CESE-NC de madame Sonia LAGARDE, maire de Nouméa.

De plus, les techniciens sont mis à disposition gratuitement. Il s'agit d'un soutien indirect aux artistes. Il convient en outre de respecter les besoins et les attentes du public, car la consommation de la culture a changé depuis un an. Il est également possible de louer le centre culturel. La politique tarifaire ayant été revue de manière à proposer des tarifs dégressifs (plus la compagnie utilise le centre, plus le tarif est réduit), ce qui est un autre moyen de soutien indirect. Des appels à projet ont été lancés pour 2 résidences artistiques en 2025 (danse et spectacle vivant). Pendant une à deux semaines, une compagnie est accueillie gratuitement pour produire un spectacle, lui permettant en sus de générer des recettes à l'issue.

Enfin, la commune de **Dumbéa** a adopté un budget de 5,3 milliards de F.CFP, en baisse de près d'1,5 milliards par rapport à 2024 (environ 22%). Pour autant, la commune estimant que les artistes sont très impactés, sa position est de continuer à les soutenir, ainsi que la culture. Elle conserve l'attribution de subventions réévaluées en 2025 par rapport à 2024. Dumbéa compte 247 associations (y compris culturelles), dont une centaine très active. La fête de la ville de Dumbéa est un levier de rayonnement pour elles. Des mises à dispositions gracieuses des structures sont en outre possibles.

Ainsi, les restrictions budgétaires en cette période de crise sont drastiques, particulièrement dans le secteur de la culture. Les conseillers estiment la perte de financement pour les acteurs culturels à environ 75%. En bout de chaîne, ce sont les artistes, regroupés en associations ou détenant une patente, et les associations structurantes qui en font les frais, voyant leurs subsides se réduire, au même titre que leur capacité d'action et de création.

B- Difficultés et solutions par filières

La culture est essentielle dans la société, façonnant les comportements, les valeurs ainsi que l'identité des individus et des groupes. En Nouvelle-Calédonie, elle joue un rôle central dans l'histoire, la cohésion sociale et le bien-être des populations. Cependant, les crises récentes, notamment la pandémie de Covid-19 et les événements de mai 2024, ont exacerbé des fragilités déjà existantes dans le secteur culturel. De fait, la précarité des associations artistiques et culturelles est mise en exergue, conjointement avec les difficultés économiques liées à la prise en charge des activités culturelles, à la rémunération des artistes, et à leur protection sociale. Le système de financement du secteur artistique et culturel a également été mis en évidence comme insuffisant. Le contexte actuel révèle un écosystème où les associations, opérateurs et structures culturelles, institutions et collectivités sont interdépendants. A l'occasion des auditions, des observations par écrit, et de la rencontre du 28 mai 2025 à la FOL NC, les principaux concernés ont pu s'exprimer auprès des représentants du CESE, lançant un véritable cri d'alerte.

1) Dans la filière patrimoine matériel et immatériel

L'**association Marguerite**, gestionnaire de trois sites patrimoniaux[20], est en deçà de ses dépenses prévisionnelles pour 2025, et devra donc malgré tout utiliser l'intégralité de son fonds de roulement. Elle déplore 50% de perte de recettes propres, malgré une légère reprise de la fréquentation en 2025, qui a tout de même chuté de moitié par rapport à 2023 (selon son prévisionnel 2025). Elle emploie 6 personnes en CDI[21]. Elle a connu une baisse de subvention de 5,1 millions de F.CFP, et de près de 6 millions de F.CFP en recettes propres, depuis 2023.

L'**association Témoignage d'un passé** (ATUP) anime divers sites patrimoniaux[22] et propose une programmation d'animations, de spectacles et d'expositions pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Ces mois d'émeutes ont eu pour conséquence une très forte baisse de la fréquentation, donc des recettes. Les classes ne se déplacent plus (trop cher, plus de prise en charge des transports par la province…), allié à la raréfaction des touristes locaux et étrangers, et de croisiéristes. Fin mai, les dotations des collectivités n'avaient toujours pas été versées, les trésoreries sont donc au plus bas. La province Sud maintient son soutien financier mais le gouvernement a drastiquement baissé sa subvention. Les salariés ont une charge de travail trop importante[23] et craignent pour la pérennité de leur salaire, ce qui entraîne un *turn-over* important, tandis que le nombre de bénévoles, épuisés, décroît.

Après d'importantes difficultés en 2024 (chômage partiel pour ses 7 salariés, frais de fonctionnement limités à la survie, soit - 26 %, réouverture en mode dégradé et baisse de 45 % de sa fréquentation), le **musée maritime** a un budget prévisionnel de 49 millions de F.CFP, avec l'incertitude sur les subventions inscrites à son budget par les collectivités. Il poursuit le chômage partiel en 2025, a réduit ses frais de fonctionnement à la limite du supportable, et a dû augmenter les tarifs d'entrée depuis le 1er mars 2025. Là aussi, les bénévoles se font rares et l'association risque de ne plus pouvoir fonctionner, rendant impossible la gestion du musée.

L'association Thio tourisme a pour mission la gestion du **musée de Thio**. Si la subvention de la mairie est en très légère augmentation, par rapport à 2023 et 2024 (+ 125 000 F.CFP en 2025), la province Sud a en revanche arrêté sa participation en 2024. L'association n'ayant pas d'employés, deux personnes se partagent entre l'office de tourisme et le musée. De ce fait, la gestion des deux n'en sera plus assurée conjointement.

---

[20] Fort Teremba à Moindou, Maison du commandant du pénitencier de La Foa, et Camp Brun, à Boulouparis

[21] Contrat à durée indéterminée

[22]
- La villa musée de Païta (de 1993- à 2024)
- La préfiguration du Musée de la Ville de Nouméa (1995 - 1997)
- Le site historique de l'île Nou (depuis 1996) et le musée du bagne (depuis 2021)
- Le Musée rural de Païta (depuis 2024)

[23] Site historique de l'île Nou avec une salariée qui assure les missions de direction de l'établissement, de management et de ressources humaines, une salariée de la Maison Célières assurant l'accueil des visiteurs, la conception des animations, des expositions, de la liaison avec les partenaires institutionnels et du privé… Il n'y a plus qu'une seule salariée au Site historique de l'île Nou, et une à la Maison Célières.

Malgré des ressources financières limitées, le musée a su maintenir sa dynamique en poursuivant des activités variées, en organisant des événements, en menant des projets éducatifs, et en contribuant activement au rayonnement culturel de la région. Au-delà des membres de l'association et de l'engagement du personnel de l'office de tourisme, l'État lui a apporté son soutien.

Toutes les associations mentionnées regrettent des pertes importantes de subventions, mais également de recettes propres. Elles rencontrent, en outre, des problèmes pour garder leurs salariés et maintenir leurs salaires, mais également pour attirer des bénévoles, y compris dans leurs bureaux, au vu de la charge de travail accrue que cela implique. Elles constatent un vieillissement de leurs membres, et un manque de renouvellement. Dans cette filière particulièrement, elles remplacent les pouvoirs publics, notamment provinciaux, en charge du patrimoine.

Recommandation n°01 : Pour la filière du patrimoine matériel :

- **Trouver de nouvelles solutions de gestion car, sans un soutien suffisant des collectivités partenaires ou propriétaires des sites, ceux-ci ne peuvent survivre ;**

- **Veiller à ce que, pour les sites/musées qui ont plusieurs partenaires, ces derniers se coordonnent et s'engagent à prendre en compte leurs problématiques ;**

- **Considérer ces acteurs comme de réels partenaires économiques : accueil des croisiéristes, offres culturelles et touristiques, partenariat avec le principal tour opérateur local, *etc*. ;**

- **Mettre en place des mesures d'abattement des charges et d'exonérations exceptionnelles de droit de douane (par exemple, pour le matériel de numérisation du patrimoine, ex : 22% de TGC pour une borne tactile pour sensibiliser les étudiants de l'UNC[24]) ;**

- **Renforcer les crédits d'investissement pour ces structures (restauration, rénovation, développement), notamment *via* les contrats de développement;**

- **Améliorer les conditions de conservation des collections et archives, et les valoriser davantage ;**

- **Réglementer en matière de conservation et de protection des patrimoines (code du patrimoine).**

[24] Université de la Nouvelle-Calédonie

<u>Recommandation n°02 : Pour la filière du patrimoine immatériel</u> :

- **Définir la politique des langues du pays et préciser le partage des compétences en matière d'enseignement (un document sur la politique linguistique a été élaboré sans que ce dernier ait eu de suite à ce jour) ;**

- **Mettre en place un partenariat entre l'ALK et les provinces pour l'enseignement des langues ;**

- **Établir une cartographie linguistique de toutes les langues afin de pouvoir les enseigner dans leur bassin ;**

- **Améliorer la conservation des écrits dans les langues kanak ;**

- **Développer les émissions radio, télé, les diffusions sur les réseaux sociaux en langues ;**

- **Mener une étude sur les mouvements de population, les échanges entre elles et les chemins coutumiers ;**

- **Continuer le travail mené par le sénat, les conseils d'aires et la population, pour intéresser les autres populations à la culture kanak.**

2) Dans la filière audiovisuelle

L'association calédonienne des producteurs de fiction (ACPF), la fédération indépendante des producteurs audiovisuels de Nouvelle-Calédonie (FIPANC) et **le festival RECIF- Réalisateurs Émergents, Cinéma International & Films du Pacifique**, ont travaillé ensemble pour dresser un constat inquiétant devant la les conseillers. Les répercussions de la crise ont entraîné un arrêt ou une diminution drastique des soutiens institutionnels en général, alors qu'il s'agit d'une filière subventionnée. Pour rappel, la crise sanitaire avait déjà entraîné une baisse de chiffre d'affaires pour 77% des entreprises interrogées. Se sont ajoutées les difficultés politiques et institutionnelles locales qui ont conduit à une paralysie du fonds audiovisuel et cinéma de Nouvelle-Calédonie pendant plusieurs mois, en 2023, et en 2024. Alors que la moyenne annuelle du soutien était de 126 millions de F.CFP avant 2023, elle est tombée à 60 millions en 2025, soit une baisse de plus de 50%, à l'instar du financement du festival RECIF. Les rares commandes publiques liées à l'audiovisuel n'existent plus, ou sont reportées à une date inconnue (exemple de l'appel d'offre du musée de la Nouvelle-Calédonie).

De plus, un départ conséquent d'acteurs de la filière entraîne une perte de compétences et de diversité, de même que le départ d'une partie de son public la pénalise. L'impossibilité ou le report des tournages ont eu pour conséquence l'annulation de nombreux tournages ambitieux, jugés trop risqués, ou abordant des sujets trop sensibles à traiter désormais. De ce fait, les acteurs expriment une réelle frustration car le secteur de la fiction était en passe d'évoluer vers des projets de long-métrages ou de séries, essentiels au développement économique de la filière. Il y aura également moins de films calédoniens sur les écrans. La filière rencontre des difficultés à trouver sa place, entre les besoins primaires prioritaires et la consommation de la culture quand le pays est en souffrance.

Un an après les émeutes, nombreux sont ceux qui doivent se mettre en pause, trouver un autre travail plus rémunérateur ou alimentaire, induisant une nouvelle perte de compétences pour le secteur. En outre, la plupart des entreprises ont dû renoncer à leurs locaux professionnels, ce qui dégrade leurs conditions de travail. Un flou demeure sur les attentes et les rapports avec les diffuseurs. La difficulté pour attirer des productions extérieures s'est accrue (la Nouvelle-Calédonie n'ayant pas les moyens financiers de les accueillir, sans oublier le climat social qui impacte l'image du pays et les rendra plus frileuses), alors qu'elles sont nécessaires au développement de la fiction.

Enfin, le festival de cinéma de La Foa a été annulé cette année mais, le 30 août 2025, l'association Jeunes et Toile viendra y proposer des films pour les petits (3-6 ans). Concernant le dispositif "Cinéma d'ici et d'ailleurs", avec des productions calédoniennes montrées en première partie, sur les 8 millions de F.CFP demandés à l'année, rien n'a été reçu à ce jour[25]. Ce projet survit pour l'instant grâce au fonds de roulement, mais l'année prochaine, toutes les associations qui en avaient encore un, l'auront épuisé, et 2026 sera plus dure encore.

<u>Recommandation n°03 : Pour la filière audiovisuelle :</u>

- **Pérenniser le fonds audiovisuel et cinématographique de Nouvelle-Calédonie (FAC-NC) et retrouver un niveau de soutien au moins équivalent à celui d'avant les émeutes ;**

- **Diversifier et pérenniser son financement** (par exemple, taxe sur les services de médias audiovisuels à la demande (SMAD), pourcentage de la redevance sur copie privée, redevance sur les flux numériques, financements européens, convention avec le CNC…) ;

- **Instaurer des mesures fiscales et bancaires, et développer des partenariats**

[25] Au 26/05/2025

(exonérer l'importation de matériel de tournage et de post-production pour les sociétés et patentés ayant un code APE spécifiques, étendre le mécanisme du mécénat aux personnes physiques ou morales qui investiraient dans la création audiovisuelle et cinématographique, mettre en place un crédit d'impôt pour le financement d'une fondation dédiée (type fondation GAN), proposer un crédit d'impôt pour les grosses productions locales ou qui viendraient tourner en Nouvelle-Calédonie, créer une SOFICA (Société de Financement des Industries du Cinéma et de l'Audiovisuel), *etc.*);

- **Faciliter l'accès à la distribution et la diffusion**
  (pérenniser le soutien public aux festivals, inciter les diffuseurs locaux à financer de la fiction, renforcer les réseaux de diffusion entre la Nouvelle-Calédonie et l'extérieur, développer les partenariats avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, ou d'autres pays du Pacifique, notamment pour les fictions, renforcer la présence des œuvres locales sur les supports numériques, développer la sensibilisation des jeunes à l'image, notamment par l'extension du dispositif « collège au cinéma » …) ;

- **Reprendre les préconisations de l'étude du marché audiovisuel et cinématographique de Nouvelle-Calédonie[26], la plupart étant toujours d'actualité.**

3) Dans la filière du livre

Nouméa a perdu ses deux médiathèques, pourtant bien implantées au cœur des quartiers dits "sensibles". La bibliothèque Bernheim, toujours en travaux, connaît actuellement de grandes difficultés de gestion et de fonctionnement. En dehors du grand Nouméa toutefois, la MAC souhaite rediriger une partie de ses fonds vers la lecture publique et la lutte contre l'illettrisme en province Nord.

La **Maison du livre de Nouvelle-Calédonie (MLNC)** représente les auteurs de tout le pays, et donne notamment accès aux enfants à ce qui est dit et écrit chez eux. Elle est dans une situation dramatique, étant passée de 3 salariés à 0. Pourtant, le constat est que les jeunes aiment la lecture. Pendant le festival scolaire de littérature, les élèves disposent du livre étudié plusieurs mois avant, l'emmènent chez eux, l'étudient avec leur professeur, puis rencontrent l'auteur, et leurs questions sont très pertinentes. Dès que quelque chose leur est proposé, le livre fonctionne, au-delà de son utilité (éducation, identité, ouverture sur le monde et construction de l'individu…). Il a lieu normalement sur les trois provinces, un financement réduit à 300 000 F.CFP pour la province Nord et des îles Loyauté est proposé, et ce pour toucher toute une école. Elles n'ont pas encore répondu pour cette année. Le reste du financement provient de la MAC et des organismes du livre dans l'hexagone.

[26] Etude du marché audiovisuel et cinématographique de Nouvelle-Calédonie, juillet 2022 - Province Sud et FIPA NC

La MAC devient la seule manne financière de la filière, mais à ce jour[27], elle n'a toujours pas donné de réponse. La province Sud finance la Maison du livre pour le festival scolaire, à hauteur de 1,8 millions de F.CFP. Les nouveaux auteurs créent mais n'ont plus de structure d'accompagnement, ni la crédibilité que cela permet. Rien qu'à Lifou, il existe 5 ou 6 auteurs qui produisent, et qui sont en train de monter une association.

Il n'y aura pas de salon du livre cette année, ainsi la seule librairie indépendante, Calédolivres, n'aura pas la moitié de son chiffre d'affaires en 2025. Les libraires sont au nombre de 2, et se sont déjà mises chacune à mi-temps. Si elles ferment, **les éditions Plume de Notou** ne feront plus de livres, faute de débouchés. La maison d'édition a pourtant 4 ou 5 manuscrits en attente, mais ne pourra en éditer qu'1 ou 2. C'est très risqué, car un livre coûte 1 million de F.CFP, qui doit avoir été amorti en moins de 2 ans. c'est seulement après que l'éditeur commence à dégager des bénéfices sur le livre, entre 0 et 300 000 F.CFP maximum (ce qui est très rare). Il n'est possible de gagner un peu d'argent que sur les livres qui fonctionnent bien et sont réimprimés. La librairie doit rester en vie, mais le gouvernement n'a pas réagi pour l'instant.

<u>Recommandation n°04 : Pour la filière du livre :</u>

- **Soutenir financièrement la MLNC ;**
- **Favoriser l'émergence de nouveaux talents ;**
- **Développer l'exportation et la promotion des livres calédoniens, avec des traductions en anglais notamment, et dans des librairies dans l'hexagone ;**
- **Revoir, à ce titre, le coût du fret qui est trop élevé au regard du volume de production locale. La Maison du livre pourrait avoir ce rôle, en lien avec la CCI[28] ;**
- **Mettre en place une taxe sur les livres achetés en ligne ;**
- **Instaurer un quota d'ouvrages calédoniens dans les CDI et médiathèques , et au sein des librairies du territoire ;**
- **Systématiser l'étude des auteurs et ouvrages calédoniens dans les établissements scolaires.**

[27] Au 26/05/2025, audition de la représentante de la Maison du livre au CESE-NC
[28] Chambre de commerce et d'industrie

4) Dans la filière spectacle vivant[29]

L'école de cirque de Nouvelle-Calédonie a dû mettre en œuvre un plan de licenciement économique collectif mi-octobre 2024, les lettres de licenciement ont été envoyées mi-novembre et tout le personnel a été licencié, soit 3 professeurs. Toutefois, la mairie de Nouméa a récemment voté une subvention de fonctionnement, la province Sud et la MAC suivent également. L'un des professeurs a été réembauché au 1er juin 2025. Son budget est composé à 60% de subventions, et à 40% de recettes propres mais, l'école se situant à Rivière Salée, certains parents ont peur d'y amener leurs enfants. De plus, le public venait des quartiers Nord, qui ont été très touchés, et a donc subi une perte de pouvoir d'achat. Dès lors, les 40% de recettes propres ne seront a priori pas au rendez-vous. L'école reverse 90% des cotisations pour rémunérer les professeurs. Elle connaît une baisse d'activité. Ainsi, les actions dans les écoles ont diminué de moitié faute de budget. Pour l'instant, les activités sont maintenues et un bilan sera effectué pour savoir à quel prix. La partie fréquentation est en tout cas inquiétante à ce jour.

Une tentative de mutualisation est en cours, l'école accueillant RéSurrection crew, et de l'acroyoga. Elle se dirige vers un lieu partagé des arts du cirque et d'autres disciplines. Après avoir rencontré la directrice du conservatoire des arts, la question s'est posée de reprendre le cirque au sein de son établissement.

L'**association pour le développement des arts et du mécénat industriel et commercial** (ADAMIC), gère depuis 15 ans le Rex pour y accueillir les jeunes, avec le soutien de la ville de Nouméa. Tous les artistes professionnels viennent du Rex. Il s'agit d'un circuit économique et social, avec notamment l'accueil d'artistes en résidence. A noter que ni pendant les émeutes ni après, et malgré le public, il n'y a eu de problèmes de sécurité. Devant le reproche qui lui a été adressé de "faire trop de culturel, et pas assez de socio-éducatif", il s'agit au contraire d'utiliser le levier des arts, les deux ne pouvant être séparés. Les collectivités semblent vouloir distinguer les artistes et les ateliers pour les jeunes, mais il ne faut pas les cloisonner. En termes d'impact de la crise, à savoir que 80% du financement est de l'argent public, au travers d'un marché public avec Nouméa, et le reste en subventions. L'association ne peut pas générer de fonds propres, les adhésions étant reversées à la trésorerie de la province Sud. Habituellement, le marché est d'un montant de 34 millions de F.CFP, contre 25 millions cette année. L'ADAMIC s'en est sortie pour l'instant avec son fonds de roulement, mais il ne lui reste plus que 4 mois de trésorerie.

[29] La musique sera traitée à part

La fédération des œuvres laïques (FOL NC) compte 70 ans d'engagement en Nouvelle-Calédonie pourtant, elle ne compte aucun salarié préposé à la culture, en dehors de la direction. La culture représente 7% de son budget global mais avec un engagement fort, assumant son rôle de fédération pour défendre les intérêts des acteurs. Elle accueille 9 salariés, qui ont été pendant 6 mois en chômage partiel, puis avec des avenants à leurs contrats. 30% de son budget est subventionné, et tend à diminuer de manière importante. Malgré la disparition des 550 places de spectacle dans l'ancien centre, Kari Véo est aujourd'hui un tiers-lieu rassemblant des acteurs associatifs, des entreprises, des collectivités… Il est fondamental de créer du lien entre ces acteurs pour porter un projet commun.

Le projet du **CHAPITO** continue de fonctionner, même après la crise, car c'est un acteur installé dans le paysage de la décentralisation. L'association dépend de moyens publics, de subventions qui sont votées tardivement, elle travaille avec son fonds de roulement et des "bouts de ficelle". Parfois, les subventions arrivent en novembre pour l'année en cours, ce qui implique un système de précarité permanente. Le CHAPITO a panaché ses moyens, dans un contexte de réduction des subventions, à la recherche de ressources propres. Il est aujourd'hui financé à 50% par des subventions, et à 50% par d'autres moyens (marchés publics, prestations, *etc.*).

Le problème de ce modèle, qui relevait déjà de la survie avant la crise, est qu'il repose sur un système économique en bonne santé. Aujourd'hui, ce dernier s'est effondré, et les ressources propres avec lui (mécénat, contribution du public…). Ainsi, l'association a perdu 10 millions de F.CFP en 2024, probablement encore 10 millions de moins pour 2025, soit moins 20 millions de F.CFP en 2 ans. De plus, les délais de versement font que toute la saison est décalée dans le temps, l'association n'a pas pu commencer à dépenser de l'argent pour financer les artistes du fait que les conventions ne sont toujours pas actées. Pendant ce temps-là, les artistes attendent, sans moyens. Pourtant, le ressenti est que le public a besoin de se retrouver et de se rassembler, comme le montre l'affluence importante lors de l'implantation à Pouembout[30] :

[30] Du 2 au 16 septembre 2024, photo du Chapito, crédit Ivan ZUPANCIC

Le **SYNDIC'ART,** représentant des artistes, brosse un tableau alarmant, considérant qu'il est de plus en plus difficile de créer, et que cela se fait dans des conditions toujours plus précaires. Il est demandé aux artistes de "jouer au chapeau"[31] dans des structures privées, ou même de baisser drastiquement leurs tarifs car les collectivités n'ont plus les moyens. En revanche, aucun effort n'est fait sur les délais de paiement, qui sont encore plus longs que d'habitude (plus de 90 jours pour certaines collectivités, ce qui contribue à amplifier leur précarité).

Il n'y a quasiment plus de lieux de création et moins de diffusion. Certains artistes sont partis, d'autres ont dû changer de travail ou travaillent "au noir". Beaucoup éprouvent des difficultés à payer le RUAMM[32] car il ne diminue pas. Les artistes, n'ayant plus de perspectives d'avenir et pas de moyen de se projeter, expriment un fort découragement.

Tous s'accordent et s'interrogent sur la place de l'artiste professionnel. Par exemple, il n'est pas possible de décentraliser si tous les artistes doivent avoir un travail à côté. Les élus doivent trancher : veulent-ils des artistes qui vivent de leur création, s'y consacrent pleinement, et se déplacent ? Le rôle de l'artiste est particulièrement en danger avec la crise. Celle-ci a également mis le lien social à mal. Dès lors, comment faire pour que les gens se fassent confiance et se parlent de nouveau ? L'impact a été moins fort en brousse, marquant une scission avec le Grand Nouméa. Les artistes ont un rôle à jouer sur les symboles et la parole, et ce sur tout le territoire, afin d'éviter de traverser à nouveau 30 ans de silence.

C'est pourquoi, la défense de la création est primordiale voire vitale, et va de pair avec la liberté d'expression, donc sans être trop dépendante des collectivités.

Pour le spectacle vivant particulièrement, une grande inquiétude se fait jour car cela fait appel à l'humain. Quel statut pour les artistes ? Les commissaires s'interrogent sur la pertinence de la création d'un statut équivalent à celui de l'intermittence dans l'Hexagone. Le risque est grand de perdre une génération. Depuis 2014, le CHAPITO estime que 30 à 60% du vivier ont été perdus. Pour rappel, les artistes ont été les premiers à aller dans les quartiers pendant les émeutes, sans être payés, pour renouer le dialogue. Aujourd'hui, ils ont un sentiment d'humiliation et/ou de rejet inhérent au manque de considération.

De plus, les collaborations artistiques sont mises à mal par manque de moyens, mais si toutes les collectivités arrêtent leurs actions culturelles, il n'y aura plus de lieux pour se rassembler entre artistes. Depuis les émeutes, ce sont principalement des formats de spectacles en solo ou en duo qui sont créés. Les artistes ne peuvent plus travailler ensemble, car il devient difficile de faire des créations collectives. En effet, elles sont plus coûteuses et nécessitent de ce fait davantage de visibilité sur les moyens engagés, mais aussi des artistes ayant du temps à y consacrer.

[31] Lorsqu'une performance s'achève, un artiste circule dans le public, chapeau à la main, attendant des spectateurs qu'ils y glissent de l'argent pour rémunérer leur prestation
[32] Régime Unifié d'Assurance Maladie et Maternité

L'adoption récente de la carte artistique[33], qui apportait un espoir de reconnaissance et de structuration, doit encore être appliquée, sachant que les 15 recommandations du CESE-NC[34] n'ont pas été prises en compte. Toutefois, le dépôt d'un amendement par le groupe UC-FLNKS et Nationalistes, lors de la séance au congrès le 15 mai 2025, a fait vivement réagir les artistes. En effet, il était proposé d'ajouter aux conditions d'obtention de cette carte, d'être inscrit sur la liste électorale spéciale de la Nouvelle-Calédonie. Outre qu'en l'état actuel des choses, il s'agit d'une condition restrictive – un artiste présent depuis 20 ans sur le territoire, voire né en Nouvelle-Calédonie, n'étant pas nécessairement inscrit – toute culture a besoin d'apports permanents, de rencontres et d'échanges entre artistes de différents horizons. L'amendement n'a pas été adopté, mais a été particulièrement mal vécu par les principaux concernés, déjà fragilisés, et qui n'ont pas compris que le débat politique s'invite sur un terrain jusque-là relativement préservé.

Recommandation n°05 : Pour la filière spectacle vivant :

- **Mener une étude afin de mieux caractériser cette filière, d'en préciser les besoins et problématiques, et d'en déterminer le poids économique.**

- **Créer une structure pour faciliter l'accompagnement et l'organisation de la filière et de ses acteurs (mise en relation, professionnalisation, médiation, diffusion, promotion…). Celle-ci pourrait mutualiser plusieurs associations structurantes et proposer, entre autres, une équipe de techniciens qui iraient dans les différentes salles, un chargé de diffusion et de production, un ingénieur culturel pour aider à monter les dossiers, *etc*. Son conseil d'administration devrait rassembler toutes les collectivités, ainsi que les représentants d'artistes. Ce lieu permettrait des rencontres et une émulation artistique, à la fois guichet unique et espace de création ;**

- **Consulter le Syndic'art, et les artistes et techniciens professionnels, pour toute décision touchant à ceux-ci (salles de spectacle, politiques culturelles, carte professionnelle...) ;**

- **Créer un syndicat professionnel, à l'instar des salariés, pour organiser et défendre les droits des artistes ;**

- **Mettre en place des droits de diffusion des images et des films (publicités, voix off…) pour les artistes ;**

[33] Délibération n° 484 du 15 mai 2025 portant reconnaissance des professions artistiques de Nouvelle-Calédonie
[34] AVIS n° 08/2024 du 12 avril 2024 concernant le projet de délibération portant reconnaissance des professions artistiques de Nouvelle-Calédonie

- **Relancer une stratégie forte de communication culturelle, à l'instar de ce qui avait été fait à la sortie du COVID dans l'hexagone avec les télés, les radios, les médias de proximité, les campagnes de publicités… ;**

- **Créer un statut inspiré de celui des gens de maison, permettant un abattement des charges patronales ;**

- **Pour les artistes, déclarer les ressources réelles pour payer le RUAMM au plus juste, et ne rien payer les mois sans rentrées financières ;**

- **Lancer des appels à projets à dimension pays, qui intégreraient une garantie de diffusion sur 1 ou 2 ans dès l'accord de création ;**

- **Adopter une taxe sur les spectacles, à l'instar de ce qui est fait dans l'Hexagone[35], à prélever sur le montant total de la billetterie, pour abonder un fonds d'aide à la création (qui était en projet avant les émeutes) ;**

- **Voir en outre les recommandations du vœu n°01/2024.**

5) Dans la filière musique

La **société des auteurs, compositeurs et éditeurs de Nouvelle-Calédonie** (SACENC) collecte la rémunération des artistes. Elle a fêté ses 20 ans en 2024. A savoir que lorsqu'un magasin, une médiathèque, sont détruits, cela impacte directement les droits d'auteur. Par exemple, Décathlon payait 750 000 à 800 000 F.CFP par an en droits d'auteur. Le chiffre d'affaires de la SACENC a baissé de 35%, donc autant de droits d'auteur en moins à répartir. Elle est tributaire du tissu économique.

Les musiciens et compositeurs ont eu beaucoup d'espoir grâce au vote de la proposition de loi du pays sur la copie privée[36], redevance sur les supports numériques pour financer la culture. Selon les projections, la mesure devait rapporter entre 300 et 500 millions de F.CFP par an, dont 51% aux ayant-droits et 49%[37] destinés à "*des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à des actions de formation des artistes*[38]".

---

[35] Code des impositions sur les biens et services: Section 2 : Taxe sur les spectacles vivants (Articles L452-14 à L452-27)

[36] Loi du pays n°2023-9 du 11 août 2023 relative à la rémunération pour copie privée et portant modification du code de la propriété intellectuelle applicable à la Nouvelle-Calédonie

[37] Répartis comme suit (voir Délibération n° 338 du 24 août 2023 relative à la rémunération pour copie privée et portant modification du code de la propriété intellectuelle applicable en Nouvelle-Calédonie :
- 51 % dédiés à l'aide à la création artistique,
- 31 % dédiés à la formation artistique et culturelle,
- 10 % dédiés à l'aide à l'exportation,
- 8 % dédiés au développement et à la valorisation de l'art et de la culture kanak et de l'ensemble des cultures de la Nouvelle-Calédonie

[38] Article 16 de la loi du pays sus-citée

Un moratoire avait été décidé en 2024 du fait des émeutes, puis sa prorogation a été annoncée le 07 mars 2025, "*car plusieurs dispositions nécessitent d'être modifiées ou précisées afin d'en garantir la bonne application*[39]". Pourtant, cette loi avait été adoptée à l'unanimité par le congrès , et ces reports n'ont fait l'objet d'aucune concertation avec la SACENC. Pour rappel, celle-ci représente 1500 personnes, et porte le projet de copie privée depuis près de 15 ans, mais elle n'a jamais été reçue par le membre du gouvernement en charge de la culture. La SACENC a également fait des dépenses importantes pour se mettre en conformité avec le texte. Elle a des idées sur la fiscalité mais a besoin de pouvoir rencontrer les décideurs pour en parler.

De plus, les droits d'auteurs sont réinjectés dans la société. La culture crée des emplois, de la richesse, de la valeur ajoutée. Ainsi, c'est grâce à la culture qui fait que les fournisseurs d'accès internet (FAI) ont un bon chiffre d'affaires, de même que les importateurs de tablettes, *etc*. Ce sont les artistes qui créent les contenus. Il ne s'agit donc pas de mendier, mais bien de capter une partie de la valeur ajoutée qu'ils créent. En outre, la musique est un enjeu pour les langues kanak, et pour la société calédonienne.

Par ailleurs, considérant que le secteur culturel est en difficulté depuis longtemps, la SACENC avait déjà doublé son fonds d'aide pour la création, actuellement de 16 millions de F.CFP, ce qui ne relève pas de ses missions.

L'**association de formation des musiciens intervenants** (AFMI) est actuellement en phase de dissolution, elle qui comptait 40 salariés, des travailleurs indépendants, et de nombreux enfants bénéficiaires. Elle s'était vue confier, sous forme de conventionnement de partenariat d'enseignement avec le conservatoire, l'ouverture et la gestion d'antennes d'enseignement musical de proximité. Celles-ci s'étendaient encore jusqu'à Koumac, bien qu'elle ne soit plus présente dans les îles depuis quelques années.

Aujourd'hui, l'association ne perçoit plus de subventions et est en train de vendre les actifs[40]. Tous les contrats ont été rompus le 30 avril 2025, mais certains continuent bénévolement pour tout finaliser. Elle a passé la main au conservatoire, qui a pu embaucher 12 employés de l'AFMI, devenus agents contractuels de droit public (ACDP) à temps partiel jusqu'à la fin d'année 2025. Sept antennes ne pourront pas rouvrir, alors même que la location est payée. La province des îles Loyauté, pour sa part, n'a pas donné suite aux discussions. Le conservatoire a repris sur fonds propres 3 antennes à Koné, au Mont-Dore et à Païta, mais a dû abandonner les autres, et n'a pas pu ouvrir 2 nouveaux pôles prévus à Houaïlou et Boulouparis. En termes de rééquilibrage, c'est donc un constat d'échec, d'autant que rien n'existe sur la côte Est.

---

[39] https://gouv.nc/espace-presse/copie-privee-prorogation-du-moratoire

[40] Notamment vente des instrument pour payer ce qui est dû de janvier à avril 2025, mais demeurent des salariés à qui les indemnités n'ont pas encore pu être payées.

Le dispositif Orchestres à l'école permet de toucher les enfants de tout le territoire, mais seul celui de Poya est encore actif aujourd'hui. Il est arrivé que l'AFMI amène les instruments, professeurs, *etc.*, mais que la commune concernée ne participe pas. Elle allait même chercher les enfants dans les tribus. L'art n'est pas un loisir, et ce dispositif va bien au-delà, créant du lien social, de l'ouverture d'esprit, des rencontres et des possibilités pour les jeunes. **Le conservatoire doit avoir davantage de moyens pour la décentralisation et les orchestres à l'école.** Dès lors que tous les enfants ne peuvent pas y aller, le conservatoire va vers eux, en primaire et collèges. Cela répond à une politique publique d'enseignement de la musique, avec 3 ans d'enseignement en primaire, et certains peuvent ensuite poursuivre au collège ou au conservatoire (en dernière année de cycle). Depuis 2024, 4 orchestres sont sans école et des parcs instrumentaux ont été détruits. En l'absence de toute aide provinciale, grâce à l'Etat, 5 orchestres ont été rouverts pour permettre aux enfants d'aller au bout de leur cursus dans les écoles détruites. En 2025, faute de subvention, seul 1 orchestre a été ouvert en collège. Les instruments brûlés ou volés ont été financés par l'association nationale Orchestre à l'école.

Recommandation n°06 : Pour la filière musique :

- **Suivre les recommandations de la Chambre territoriale des comptes concernant la SACENC[41] ;**
- **Faire connaître les dispositifs du Centre national de la musique (CNM), auxquels les artistes calédoniens sont éligibles ;**
- **Organiser des rencontres, au moins bi-annuelles, entre les représentants de la SACENC et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;**
- **Lever au plus vite le moratoire sur la copie privée, et mieux accompagner les entreprises dans sa mise en oeuvre ;**
- **Soutenir de manière pérenne, et ce par tous les partenaires (provinces, Nouvelle-Calédonie, Etat et communes concernées), les outils de décentralisation du conservatoire des arts.**

6) Dans la filière arts visuels

Le CESE-NC a rencontré des difficultés à identifier des acteurs suffisamment représentatifs du secteur, et n'a pas eu de retours individuels, ni par écrit (hors SYNDIC'ART, habilité à les représenter), ni lors de la réunion publique du 28 mai 2025.

[41] RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ET SA RÉPONSE SOCIETÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE NOUVELLE-CALÉDONIE (Nouvelle-Calédonie) Exercices 2019 et suivants

Il y a cependant fort à parier qu'ils connaissent des difficultés aussi importantes que les autres, la baisse du pouvoir d'achat des Calédoniens impactant directement leur possibilité de vendre des œuvres, et les subventions ou marchés publics ayant diminué également dans cette filière.

Toutefois, l'adoption de la délibération dite du "1% artistique" le 15 mai 2025[42], plus d'un an après avoir été déposée sur le bureau du congrès, constitue un levier de soutien à ce secteur. Elle institue un dispositif d'aide à la création artistique et culturelle dénommé "dispositif 1% culturel et patrimonial", à l'occasion de toute construction ou toute infrastructure publique réalisée ou financée par la Nouvelle-Calédonie (si coût d'investissement supérieur à 50 millions de F.CFP, hors taxes). Il vise à "*intégrer dans les bâtiments publics une ou plusieurs œuvres réalisées par un artiste ou un groupe d'artistes, en tenant compte de la diversité artistique et culturelle présente en Nouvelle-Calédonie*"[43]. Les conseillers constatent d'ailleurs qu'aucune des recommandations du CESE n'a été prise en compte[44].

Outre les préconisations générales à retrouver en partie C, qui s'y appliquent, les propositions ci-après sont tirées du diagnostic[45] déjà mentionné, auquel le secteur des arts visuels a fortement participé[46].

<u>Recommandation n°07 : Pour la filière arts visuels :</u>

- **Mener une étude complète afin de :**
- mieux caractériser ce secteur marqué par une importante diversité de pratique. Cela permettrait également de distinguer l'art de l'artisanat d'art (sculpture, vannerie, art sur textile, *etc.*) ;
- réaliser un véritable recensement, car cette expression artistique transcende les cultures et est révélatrice d'une créativité foisonnante et hétéroclite ;
- définir le poids économique de ce secteur, dans une perspective de promotion et d'export ;

- **Remettre en place un cursus post-bac en arts visuels en Nouvelle-Calédonie, qui participerait à la professionnalisation d'un secteur et constituerait un lieu de rencontres entre artistes ;**

- **Mettre en place une structure d'accompagnement pour faciliter l'organisation d'une éventuelle filière, l'accompagnement des artistes**

[42] Délibération n° 483 du 15 mai 2025 portant financement d'œuvres d'art dans les constructions et infrastructures publiques réalisées ou financées par la Nouvelle-Calédonie
[43] Article 1
[44] AVIS n° 09/2024 du 12 avril 2024 concernant le projet de délibération portant financement d'œuvres d'art dans les constructions et infrastructures publiques réalisées ou financées par la Nouvelle-Calédonie
[45] État des lieux post-crise des secteurs culturels en Nouvelle-Calédonie
[46] 40% des répondants au questionnaire en ligne, voir p. 50 du diagnostic ci-dessus

(démarches administratives, mise en relation entre eux et avec d'éventuelles structures de diffusion, l'organisation du soutien à la création, l'aide à l'insertion professionnelle ou à la formation, l'élargissement des publics et des réseaux de diffusion via la coopération, la promotion et l'organisation d'évènements) **;**

- **Décentraliser les lieux de diffusion des créations en arts visuels, aujourd'hui majoritairement concentrés en province Sud, et plus spécifiquement sur l'agglomération nouméenne.**

On l'a vu, c'est aujourd'hui l'ensemble du secteur culturel qui est en danger, depuis les associations structurantes, jusqu'aux artistes et techniciens. **Pourtant, les conseillers rappellent avec force que la culture est d'autant plus importante dans la situation actuelle que traverse la Nouvelle-Calédonie, qui a besoin de dialogue, de créations mêlées, mais aussi de la sauvegarde de son patrimoine matériel et immatériel, pour travailler sur son histoire et son identité**. Les artistes, notamment, doivent être préservés, eux qui sont les messagers de l'inconscient des peuples et posent les sujets douloureux sur la table. Ils créent sur des thématiques qui ne portent pas, exprimant la rupture, et font vivre la fêlure. Enfin, la culture est vitale pour la jeunesse, dont les récents événements ont montré à quel point elle en avait besoin pour se construire.

C- Des pistes de réflexion pour l'ensemble du secteur culturel

Au-delà des difficultés budgétaires qui touchent tout le secteur, les acteurs ont évoqué de nombreux obstacles : manque de cohérence, de structuration, d'interlocuteurs, statut des artistes, associations (salariés, bénévoles, charge de travail, *etc*.), appels à projets et subventions éparses, manque d'accompagnement, absence de guichet unique...

Les élus et décideurs doivent prendre conscience que la culture ne doit pas être écartée, et lui donner la reconnaissance qu'elle mérite. Ce secteur est à prendre en compte absolument dans la reconstruction.

Dans cette partie, le CESE-NC a choisi de reprendre les nombreuses propositions des acteurs le plus fidèlement possible[47], estimant qu'ils étaient les mieux placés pour trouver des solutions, à condition d'être entendus des décideurs.

[47] Ainsi que du diagnostic déjà cité, celui-ci étant récent et également issu d'un vaste travail de concertation

1) Reconnaissance des acteurs de la culture et des arts calédoniens

Recommandation n°08 : Professionnaliser les acteurs :

- en anticipant les besoins en formation et en mettant en place un parcours de formation adapté aux besoins du secteur pour l'ensemble des filières ;
- en relançant les structures de formation initiale et continue (ex-AFMI, conservatoire) pour développer les compétences et valoriser l'insertion professionnelle ;
- en instaurant un guichet unique d'accompagnement des acteurs culturels (juridique, administratif, fiscal) ;
- en valorisant et en certifiant les métiers culturels (intervenants artistiques et culturels…).

Recommandation n°09 : Mieux encadrer les métiers culturels :

- en réfléchissant au statut de l'artiste ;
- en mettant en place une convention collective adaptée à ces métiers (travail le soir et week-ends notamment) ;
- en ouvrant le système de chèque emploi service aux artistes émergents ;
- en mettant à jour la délibération n°121/CP du 12 septembre 2003[48] pour y intégrer les enseignants en danse ;
- en adoptant la loi du pays (en projet depuis 2022) sur l'économie sociale et solidaire (ESS)[49], qui permettrait de structurer durablement l'écosystème associatif calédonien, à travers un cadre juridique protecteur et offrant de nouvelles possibilités.

Recommandation n°10 : Structurer le secteur culturel afin de disposer d'un organe de représentation, d'un observatoire, d'un espace d'appui et d'outils mutualisés :

- en recensant les lieux dédiés aux secteurs culturel et artistique, ainsi que leur mode de gestion, conditions de mise à disposition, etc. ;

[48] Délibération n° 121/CP du 12 septembre 2003 portant création du statut particulier du cadre de l'enseignement musical de Nouvelle-Calédonie

[49] Voir à ce sujet :
- Avis n°02/2024
- Avis n°35/2022

- en travaillant en collaboration avec les institutions et collectivités (et éventuellement le secteur privé) pour la mise à disposition de lieux partagés / collaboratifs avec d'autres secteurs ;

- en menant une réflexion sur les nouveaux modes de coopération, notamment *via* les statuts de l'ESS ;

- en mutualisant et/ou en fusionnant certaines structures ;

- en étudiant la création d'une structure d'accompagnement des acteurs des secteurs culturels et artistiques (toutes filières confondues ?), pour notamment :
    - assurer l'accompagnement administratif et la communication des artistes,
    - renforcer la communication entre artistes et collectivités et organiser des réunions spécifiques régulières par filière,
    - assurer le rôle d'agent/diffuseur/producteur pour les artistes,
    - disposer d'espaces de création, de lieux de stockage, de bureaux pour les acteurs culturels.

Recommandation n°11 : Remettre la culture au centre, en particulier pour la jeunesse :

- en mettant en œuvre le "Pass'Culture", avec le soutien de l'Etat, pour les jeunes et les publics éloignés ;

- en généralisant localement le dispositif national des "microfolies", et en y intégrant la culture calédonienne ;

- en soutenant des projets de dialogue interculturel (entre toutes les communautés composant la Nouvelle-Calédonie), telles que des résidences de création ;

- en intégrant la culture de façon obligatoire dans les programmes scolaires, en partenariat avec les acteurs locaux, les provinces, le gouvernement, le vice-rectorat…, et en s'appuyant sur les piliers de l'EAC et le Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), avec l'intervention de professionnels ;

- en définissant les jeunes comme public prioritaire, afin de faire converger l'ensemble des actions vers la jeunesse, tel que le développement des cultures urbaines (moyen d'expression et de développement pour les jeunes) ;

- en favorisant la mobilité et les programmations artistiques dans les quartiers de Nouméa et de l'agglomération (et au-delà sur le territoire) ;

- en intégrant davantage de médiation culturelle dans le secteur social et les quartiers ;

- en utilisant la culture et les arts dans la lutte contre les addictions, le décrochage scolaire et la délinquance, sur le modèle islandais ;

- en développant l'art thérapeutique (hôpital, structures médico-sociales, milieu carcéral).

Recommandation n°12 : Valoriser la création locale :

- en renforçant les aides à la création et à la diffusion des œuvres locales (achat de livres locaux pour les écoles, soutien prioritaire aux créations locales…) ;
- en soutenant les médias comme diffuseurs pour faciliter la visibilité des talents locaux ;
- en encourageant les résidences d'artistes et projets collaboratifs entre provinces, écoles et institutions, et au-delà au niveau régional et international ;
- en préservant les outils de décentralisations (orchestres à l'école, antennes du conservatoire, Chapitô…).
- en développant les dispositifs et événements à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie et/ou itinérants (festival de la Première Séance, SILO[50], Waan Danse, commémoration de La Monique…).

2) Mutualisation et soutien public

Recommandation n°13 : Organiser la reconnaissance institutionnelle et stratégique :

- en intégrant des représentants du secteur culturel, y compris des artistes, dans les instances de décision (commissions artistiques et culturelles, commission de la délivrance de la carte professionnelle, conseils d'administration, *etc.*) ;
- en mettant en place un Haut-conseil de la culture, à l'instar de la jeunesse et du sport, ou en adoptant un code, une loi-cadre ou un référentiel pour la culture en Nouvelle-Calédonie (statuts, financements, gouvernance) ;
- en créant, avec l'appui de l'AFD notamment, une fondation (organisation à but non lucratif) qui aurait pour mission de financer ou soutenir des projets artistiques et culturels d'intérêt général, ou encore de promouvoir une cause ou des valeurs ;
- en incluant explicitement la culture dans le plan global de relance (économique) de la Nouvelle-Calédonie, à parité avec les autres secteurs ;
- en prenant en compte la culture dans les différentes politiques de cohésion sociale.

[50] Salon international du livre océanien

Recommandation n°14 : Soutenir financièrement le secteur :

- en créant un fonds d'urgence pour artistes et structures (subventions, avances remboursables, microcrédits) ;
- en apportant de la visibilité sur les financements, notamment en évitant les subventions tardives, et en privilégiant des conventions pluri-annuelles ;
- en facilitant l'accès au mécénat, à la commande publique et aux appels à projets, aux dispositifs de financement nationaux, européens et internationaux (veille, information, accompagnement) ;
- en étudiant la mise en place ou la promotion d'autres dispositifs incitatifs ;
- en exonérant temporairement de charges sociales et fiscales les professionnels culturels ;
- en consolidant les budgets culturels existants : subventions et dispositifs dont celui de la copie privée, carte professionnelle, 1% artistique…
- en créant un fonds d'aide à la création, abondé par la part prévue de la rémunération pour copie privée, la taxe sur les billetteries à mettre en place, une partie de la taxe sur les GAFA[51]… ;
- en étendant toutes les aides destinées aux entreprises, aux associations employeuses et artistes ou techniciens patentés ;
- en recensant les missions/actions qui risquent de disparaître, faute de moyens humains, financiers ou de structures porteuses, pour étudier des solutions de sauvetage de ces missions.

Recommandation n°15 : Mettre en cohérence les moyens d'intervention (financements, mise à dispositions des structures, organisation d'évènements) :

- en répertoriant les moyens de financements et de soutiens de chaque institution/collectivité ;
- en étudiant la possibilité de mettre en place un cadre conventionnel pluriannuel partagé pour chaque filière (institutions, collectivités, acteurs de chaque filière) ;
- en mettant en cohérence le calendrier entre institutions, collectivités et partenaires pour éviter les chevauchements, et en mutualisant certaines opérations pour en démultiplier l'impact ;
- en recensant les initiatives en termes d'EAC aux différentes échelles pour les faire converger dans une démarche concertée (prise en compte de l'enchevêtrement des compétences en matière culturelle, artistique et enseignement) ;

[51] Google, Apple, Facebook, Amazon

- en allégeant les démarches administratives, très longues et différentes pour chaque institution (harmonisation et accompagnement) ;
- en renforçant le lien entre les techniciens des différentes collectivités.

Recommandation n°16 : Reconstruire les équipements :

- en intégrant les jeunes aux décisions (via les conseils des jeunes, de quartier, *etc*.) ;
- en priorisant la réhabilitation des infrastructures détruites, tout en revoyant leur fonctionnement : médiathèques, lieux de diffusion, studios ;
- en évitant de tout concentrer à Nouméa : il convient de reconstruire dans les quartiers sensibles, dans l'agglomération, mais aussi dans l'intérieur pour permettre une diffusion large de la culture ;
- en consolidant le financement des structures existantes, ainsi que les liens entre elles (Chapitô / Théâtre de l'Ile, école de Cirque / conservatoire des arts…) ;
- en déployant des équipements mobiles (scènes itinérantes, bibliobus, studios modulaires) pour assurer la continuité d'activités ;
- en encourageant la coopération intercommunale et public-privé : mutualisation d'espaces et de ressources ;
- en confiant des lieux culturels à des collectifs d'artistes qui les gèrent pendant deux ans.

Recommandation n° 17 : Etablir une stratégie culturelle pluriannuelle 2025–2030 :

- en partant d'une étude approfondie sur l'état des lieux de la culture, ses besoins, ses atouts, son poids économique ;
- en restituant les conclusions des Assises de la culture organisées en avril 2019 par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
- en organisant des réunions régulières de concertation et de collaboration entre financeurs du secteur de la culture (institutions et collectivités), et également entre financeurs et diffuseurs ;
- en incluant dès le départ les premiers concernés : groupes de travail (institutions, collectivités, représentants des différentes filières) permettant l'écriture de grandes orientations partagées en matière culturelle et artistique ;
- en encourageant l'intégration de la culture dans les politiques de cohésion sociale, de développement durable et de citoyenneté ;
- en mettant en cohérence les moyens disponibles et les dispositifs ;

- en élaborant une feuille de route 2025–2030, ou politique culturelle, à l'échelle du pays avec des indicateurs spécifiques (financements, éducation artistique, maillage territorial, coopération régionale…), et en distinguant les filières, qui ont des problématiques différentes.

Recommandation n° 18 : Revoir le partage des compétences, leur organisation et leur financement :

- en éclaircissant qui doit payer quoi, car en attendant chacun se renvoie la balle et la culture s'appauvrit ;
- en clarifiant notamment les compétences de la Nouvelle-Calédonie en matière culturelle ;
- en poursuivant les réflexions sur les projets de fusion et de mutualisation de compétences et/ou missions ;
- en mettant en place une cellule interministérielle, entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le Gouvernement national, pour fixer les orientations du soutien de l'Etat en matière de soutien à la création, d'EAC, d'investissements…
- en déterminant des moyens pour une meilleure synergie entre Etat, gouvernement et collectivités, notamment via des dispositifs de coopérations/contractualisation intercollectivités. Cela permettrait éventuellement de trouver des solutions juridiques pour préciser certaines compétences ;
- en travaillant sur la transversalité avec les autres secteurs (jeunesse, insertion, éducation, prévention, tourisme, enseignement supérieur…).

Pour répondre à l'argument consistant à dire qu'il n'y a plus d'argent public, les acteurs ont montré, par leurs nombreuses propositions, que beaucoup était à faire pour améliorer la situation du secteur. Bien évidemment, dans un marché si étroit, il est difficile pour les artistes de vivre de leur création, et eux comme les associations ont besoin de subsides. Toutefois, de nombreuses solutions relèvent d'une meilleure organisation, de la législation, de la mise en cohérence ou encore de l'établissement d'une stratégie, peu coûteuses.

Source : Le Chapitô, crédit MAC

III – CONCLUSION DU CESE-NC

Les conseillers ont constaté, au fil des rencontres, que les acteurs culturels se sentaient peu pris en compte par les pouvoirs publics. Ainsi, le fait que la première pétition du CESE-NC ait porté sur ce domaine génère de grandes attentes. Aujourd'hui, le secteur essaie de se structurer pour être mieux entendu, dans un contexte de crise, et a apprécié de pouvoir s'exprimer devant une institution de la Nouvelle-Calédonie.

En effet, les acteurs associatifs, et qui plus est culturels, tout comme les artistes, ont de moins en moins d'interlocuteurs, notamment depuis la disparition de madame GORODEY. Les associations et "patentés" composent l'essentiel des professionnels présents sur le terrain, ils sont importants et doivent être pris en compte. Ils maintiennent le lien social, mènent des actions même sans subventions, mais sont tous à bout, le sentiment de découragement et le manque reconnaissance s'ajoutant à la morosité du contexte.

La situation est urgente, et les conseillers, convaincus de la force de la culture pour la société calédonienne de demain, espèrent cette fois être entendus par les décideurs.

Le CESE-NC rappelle ses recommandations :

<u>Recommandation n°01 :</u> <u>Pour la filière du patrimoine matériel</u> :Trouver de nouvelles solutions de gestion car, sans un soutien suffisant des collectivités partenaires ou propriétaires des sites, ceux-ci ne peuvent survivre ; Veiller à ce que, pour les sites/musées qui ont plusieurs partenaires, ces derniers se coordonnent et s'engagent à prendre en compte leurs problématiques ; Considérer ces acteurs comme de réels partenaires économiques : accueil des croisiéristes, offres culturelles et touristiques, partenariat avec le principal tour opérateur local, *etc.* ; Mettre en place des mesures d'abattement des charges et d'exonérations exceptionnelles de droit de douane (par exemple, pour le matériel de numérisation du patrimoine, ex : 22% de TGC pour une borne tactile pour sensibiliser les étudiants de l'UNC) ; Renforcer les crédits d'investissement pour ces structures (restauration, rénovation, développement), notamment *via* les contrats de développement; Améliorer les conditions de conservation des collections et archives, et les valoriser davantage ; Réglementer en matière de conservation et de protection des patrimoines (code du patrimoine).

<u>Recommandation n°02 : Pour la filière du patrimoine immatériel</u> : Définir la politique des langues du pays et préciser le partage des compétences en matière d'enseignement (un document sur la politique linguistique a été élaboré sans que ce dernier ait eu de suite à ce jour) ; Mettre en place un partenariat entre l'ALK et les provinces pour l'enseignement des langues ; Établir une cartographie linguistique de toutes les langues afin de pouvoir les enseigner dans leur bassin ; Améliorer la conservation des écrits dans les langues kanak ; Développer les émissions radio, télé, les diffusions sur les réseaux sociaux en langues ; Mener une étude sur les mouvements de population, les échanges entre elles et les chemins coutumiers ; Continuer le travail mené par le sénat coutumier, les conseils d'aires et la population, pour intéresser les autres populations à la culture kanak.

<u>Recommandation n°03 : Pour la filière audiovisuelle :</u> Pérenniser le fonds audiovisuel et cinématographique de Nouvelle-Calédonie (FAC-NC) et retrouver un niveau de soutien au moins équivalent à celui d'avant les émeutes ; Diversifier et pérenniser son financement (par exemple, taxe sur les services de médias audiovisuels à la demande (SMAD), pourcentage de la redevance sur copie privée, redevance sur les flux numériques, financements européens, convention avec le CNC…) ; **Instaurer des mesures fiscales et bancaires, et développer des partenariats** (exonérer l'importation de matériel de tournage et de post-production pour les sociétés et patentés ayant un CODE APE spécifiques, étendre le mécanisme du mécénat aux personnes physiques ou morales qui investiraient dans la création audiovisuelle et cinématographique, mettre en place un crédit d'impôt pour le financement d'une fondation dédiée (type fondation GAN), proposer un crédit d'impôt pour les grosses productions locales ou qui viendraient tourner en Nouvelle-Calédonie, créer une SOFICA (Société Financement des Industries du Cinéma et de l'Audiovisuel), *etc.*); **Faciliter l'accès à la distribution et la diffusion** (pérenniser le soutien public aux festivals, inciter les diffuseurs locaux à financer de la fiction, renforcer les réseaux de diffusion

entre la Nouvelle-Calédonie et l'extérieur, développer les partenariats avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, ou d'autres pays du Pacifique, notamment pour les fictions, renforcer la présence des œuvres locales sur les supports numériques, développer la sensibilisation des jeunes à l'image, notamment par l'extension du dispositif « collège au cinéma » …) ; **Reprendre les préconisations de l'étude du marché audiovisuel et cinématographique de Nouvelle-Calédonie, la plupart étant toujours d'actualité.**

Recommandation n°04 : Pour la filière du livre : Soutenir financièrement la MLNC ; Favoriser l'émergence de nouveaux talents ; Développer l'exportation et la promotion des livres calédoniens, avec des traductions en anglais notamment, et dans des librairies en métropole ; Revoir, à ce titre, le coût du fret qui est trop élevé au regard du volume de production locale. La Maison du livre pourrait avoir ce rôle, en lien avec la CCI ; Mettre en place une taxe sur les livres achetés en ligne ; Instaurer un quota d'ouvrages calédoniens dans les CDI et médiathèques , et au sein des librairies du territoire ; Systématiser l'étude des auteurs et ouvrages calédoniens dans les établissements scolaires.

Recommandation n°05 : Pour la filière spectacle vivant : Mener une étude afin de mieux caractériser cette filière, d'en préciser les besoins et problématiques, et d'en déterminer le poids économique ; Créer une structure pour faciliter l'accompagnement et l'organisation de la filière et de ses acteurs (mise en relation, professionnalisation, médiation, diffusion, promotion…). Celle-ci pourrait mutualiser plusieurs associations structurantes et proposer, entre autres, une équipe de techniciens qui iraient dans les différentes salles, un chargé de diffusion et de production, un ingénieur culturel pour aider à monter les dossiers, *etc*. Son conseil d'administration devrait rassembler toutes les collectivités, ainsi que les représentants d'artistes. Ce lieu permettrait des rencontres et une émulation artistique, à la fois guichet unique et espace de création ; Consulter le Syndic'art, et les artistes et techniciens professionnels, pour toute décision touchant à ceux-ci (salles de spectacle, politiques culturelles, carte professionnelle...) ; Créer un syndicat professionnel, à l'instar des salariés, pour organiser et défendre les droits des artistes ; Mettre en place des droits de diffusion des images et des films (publicités, voix off…) pour les artistes ; Relancer une stratégie forte de communication culturelle, à l'instar de ce qui avait été fait à la sortie du COVID en métropole avec les télés, les radios, les médias de proximité, les campagnes de publicités… ; Créer un statut inspiré de celui des gens de maison, permettant un abattement des charges patronales ; Pour les artistes, déclarer les ressources réelles pour payer le RUAMM au plus juste, et ne rien payer les mois sans rentrées financières ; Lancer des appels à projets à dimension pays, qui intégrerait une garantie de diffusion sur 1 ou 2 ans dès l'accord de création ; Adopter une taxe sur les spectacles, à l'instar de ce qui est fait dans l'Hexagone, à prélever sur le montant total de la billetterie, pour abonder un fonds d'aide à la création (qui était en projet avant les émeutes) ; Voir en outre les recommandations du vœu n°01/2024.

Recommandation n°06 : Pour la filière musique : Suivre les recommandations de la Chambre territoriale des comptes concernant la

SACENC ; Faire connaître les dispositifs du Centre national de la musique (CNM), auxquels les artistes calédoniens sont éligibles ; Organiser des rencontres, au moins bi-annuelles, entre les représentants de la SACENC et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ; Lever au plus vite le moratoire sur la copie privée, et mieux accompagner les entreprises dans sa mise en oeuvre ; Soutenir de manière pérenne, et ce par tous les partenaires (provinces, Nouvelle-Calédonie, Etat et communes concernées), les outils de décentralisation du conservatoire des arts.

Recommandation n°07 : Pour la filière arts visuels : Mener une étude complète afin de : mieux caractériser ce secteur marqué par une importante diversité de pratique. Cela permettrait également de distinguer l'art de l'artisanat d'art (sculpture, vannerie, art sur textile, *etc.*) ; réaliser un véritable recensement, car cette expression artistique transcende les cultures et est révélatrice d'une créativité foisonnante et hétéroclite ; définir le poids économique de ce secteur, dans une perspective de promotion et d'export ; **Remettre en place un cursus post-bac en arts visuels en Nouvelle-Calédonie, qui participerait à la professionnalisation d'un secteur et constituerait un lieu de rencontres entre artistes ; Mettre en place une structure d'accompagnement pour faciliter l'organisation d'une éventuelle filière, l'accompagnement des artistes** (démarches administratives, mise en relation entre eux et avec d'éventuelles structures de diffusion, l'organisation du soutien à la création, l'aide à l'insertion professionnelle ou à la formation, l'élargissement des publics et des réseaux de diffusion via la coopération, la promotion et l'organisation d'évènements) **; Décentraliser les lieux de diffusion des créations en arts visuels, aujourd'hui majoritairement concentrés en province Sud, et plus spécifiquement sur l'agglomération nouméenne.**

Recommandation n°08 : Professionnaliser les acteurs : en anticipant les besoins en formation et en mettant en place un parcours de formation adapté aux besoins du secteur pour l'ensemble des filières ; en relançant les structures de formation initiale et continue (ex-AFMI, conservatoire) pour développer les compétences et valoriser l'insertion professionnelle ; en instaurant un guichet unique d'accompagnement des acteurs culturels (juridique, administratif, fiscal) ; en valorisant et en certifiant les métiers culturels (intervenants artistiques et culturels…).

Recommandation n°09 : Mieux encadrer les métiers culturels : en réfléchissant au statut de l'artiste ; en mettant en place une convention collective adaptée à ces métiers (travail le soir et week-ends notamment) ; en ouvrant le système de chèque emploi service aux artistes émergents ; en mettant à jour la délibération n°121/CP du 12 septembre 2003 pour y intégrer les enseignants en danse ; en adoptant la loi du pays (en projet depuis 2022) sur l'économie sociale et solidaire (ESS), qui permettrait de structurer durablement l'écosystème associatif calédonien, à travers un cadre juridique protecteur et offrant de nouvelles possibilités.

Recommandation n°10 : Structurer le secteur culturel afin de disposer d'un organe de représentation, d'un observatoire, d'un espace d'appui et d'outils mutualisés : en recensant les lieux des structures dédiées aux secteurs culturel et artistique, ainsi que leur mode de gestion, conditions de mise à disposition, etc.

; en travaillant en collaboration avec les institutions et collectivités (et éventuellement le secteur privé) pour la mise à disposition de lieux partagés / collaboratifs avec d'autres secteurs ; en menant une réflexion sur les nouveaux modes de coopération, notamment via les statuts de l'ESS ; en mutualisant et/ou en fusionnant certaines structures ; en étudiant la création d'une structure d'accompagnement des acteurs des secteurs culturels et artistiques (toutes filières confondues ?), pour notamment : assurer l'accompagnement administratif et la communication des artistes, renforcer la communication entre artistes et collectivités et organiser des réunions spécifiques régulières par filière, assurer le rôle d'agent/diffuseur/producteur pour les artistes, disposer d'espaces de création, de lieux de stockage, de bureaux pour les acteurs culturels.

Recommandation n°11 : Remettre la culture au centre, en particulier pour la jeunesse : en mettant en œuvre le "Pass'Culture", avec le soutien de l'Etat, pour les jeunes et les publics éloignés ; en généralisant localement le dispositif national des "microfolies", et en y intégrant la culture calédonienne ; en soutenant des projets de dialogue interculturel (entre toutes les communautés composant la Nouvelle-Calédonie), telles que des résidences de création ; en intégrant la culture de façon obligatoire dans les programmes scolaires, en partenariat avec les acteurs locaux, les provinces, le gouvernement, le vice-rectorat…, et en s'appuyant sur les piliers de l'EAC et le Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), avec l'intervention de professionnels ; en définissant les jeunes comme public prioritaire, afin de faire converger l'ensemble des actions vers la jeunesse, tel que le développement des cultures urbaines (moyen d'expression et de développement pour les jeunes) ; en favorisant la mobilité et les programmations artistiques dans les quartiers de Nouméa et de l'agglomération (et au-delà sur le territoire) ; en intégrant davantage de médiation culturelle dans le secteur social et les quartiers ; en utilisant la culture et les arts dans la lutte contre les addictions, le décrochage scolaire et la délinquance, sur le modèle islandais ; en développant l'art thérapeutique (hôpital, structures médico-sociales, milieu carcéral).

Recommandation n°12 : Valoriser la création locale : en renforçant les aides à la création et à la diffusion des œuvres locales (achat de livres locaux pour les écoles, soutien prioritaire aux créations locales…) ; en soutenant les médias comme diffuseurs pour faciliter la visibilité des talents locaux ; en encourageant les résidences d'artistes et projets collaboratifs entre provinces, écoles et institutions, et au-delà au niveau régional et international ; en préservant les outils de décentralisations (orchestres à l'école, antennes du conservatoire, Chapitô…) ; en développant les dispositifs et événements à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie et/ou itinérants (festival de la Première Séance, SILO, Waan Danse, commémoration de La Monique…).

Recommandation n°13 : Organiser la reconnaissance institutionnelle et stratégique : en intégrant des représentants du secteur culturel, y compris des artistes, dans les instances de décision (commissions artistiques et culturelles, commission de la délivrance de la carte professionnelle, conseils d'administration, *etc.*) ; en mettant en place un Haut-conseil de la culture, à l'instar de la jeunesse et du sport, ou en adoptant un code, une loi-cadre ou un référentiel pour la culture en Nouvelle- Calédonie (statuts, financements, gouvernance) ; en créant, avec l'appui de l'AFD notamment, une fondation (organisation à but non lucratif) qui aurait pour mission de financer ou soutenir des projets artistiques et culturels d'intérêt

général, ou encore de promouvoir une cause ou des valeurs ; en incluant explicitement la culture dans le plan global de relance (économique) de la Nouvelle-Calédonie, à parité avec les autres secteurs ; en prenant en compte la culture dans les différentes politiques de cohésion sociale.

Recommandation n°14 : Soutenir financièrement le secteur :en créant un fonds d'urgence pour artistes et structures (subventions, avances remboursables, microcrédits) ; en apportant de la visibilité sur les financements, notamment en évitant les subventions tardives, et en privilégiant des conventions pluri-annuelles ; en facilitant l'accès au mécénat, à la commande publique et aux appels à projets, aux dispositifs de financement nationaux, européens et internationaux (veille, information, accompagnement) ; en étudiant la mise en place ou la promotion d'autres dispositifs incitatifs ; en exonérant temporairement de charges sociales et fiscales les professionnels culturels ; en consolidant les budgets culturels existants : subventions et dispositifs dont celui de la copie privée, carte professionnelle, 1% artistique…; en créant un fonds d'aide à la création, abondé par la part prévue de la rémunération pour copie privée, la taxe sur les billetteries à mettre en place, une partie de la taxe sur les GAFA… ; en étendant toutes les aides destinées aux entreprises, aux associations employeuses et artistes ou techniciens patentés ; en recensant les missions/actions qui risquent de disparaître, faute de moyens humains, financiers ou de structures porteuses, pour étudier des solutions de sauvetage de ces missions.

Recommandation n°15 : Mettre en cohérence les moyens d'intervention (financements, mise à dispositions des structures, organisation d'évènements) : en répertoriant les moyens de financements et de soutiens de chaque institution/collectivité ; en étudiant la possibilité de mettre en place un cadre conventionnel pluriannuel partagé pour chaque filière (institutions, collectivités, acteurs de chaque filière) ; en mettant en cohérence le calendrier entre institutions, collectivités et partenaires pour éviter les chevauchements, et en mutualisant certaines opérations pour en démultiplier l'impact ; en recensant les initiatives en termes d'EAC aux différentes échelles pour les faire converger dans une démarche concertée (prise en compte de l'enchevêtrement des compétences en matière culturelle, artistique et enseignement) ; en allégeant les démarches administratives, très longues et différentes pour chaque institution (harmonisation et accompagnement) ; en renforçant le lien entre les techniciens des différentes collectivités.

Recommandation n°16 : Reconstruire les équipements : en intégrant les jeunes aux décisions (via les conseils des jeunes, de quartier, *etc.*) ; en priorisant la réhabilitation des infrastructures détruites, tout en revoyant leur fonctionnement : médiathèques, lieux de diffusion, studios ; en évitant de tout concentrer à Nouméa : il convient de reconstruire dans les quartiers sensibles, dans l'agglomération, mais aussi dans l'intérieur pour permettre une diffusion large de la culture ; en consolidant le financement des structures existantes, ainsi que les liens entre elles (Chapitô / Théâtre de l'Ile, école de Cirque / conservatoire des arts…) ; en déployant des équipements mobiles (scènes itinérantes, bibliobus, studios modulaires) pour assurer la continuité d'activités ; en encourageant la coopération intercommunale et public-privé : mutualisation d'espaces et de ressources ; en confiant des lieux culturels à des collectifs d'artistes qui les gèrent pendant deux ans.

<u>Recommandation n° 17 : Etablir une stratégie culturelle pluriannuelle 2025–2030</u> : en partant d'une étude approfondie sur l'état des lieux de la culture, ses besoins, ses atouts, son poids économique ; en restituant les conclusions des Assises de la culture organisées en avril 2019 par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ; en organisant des réunions régulières de concertation et de collaboration entre financeurs du secteur de la culture (institutions et collectivités), et également entre financeurs et diffuseurs de la culture ; en incluant dès le départ les premiers concernés : groupes de travail (institutions, collectivités, représentants des différentes filières) permettant l'écriture de grandes orientations partagées en matière culturelle et artistique ; en encourageant l'intégration de la culture dans les politiques de cohésion sociale, de développement durable et de citoyenneté ; en mettant en cohérence les moyens disponibles et les dispositifs ; en élaborant une feuille de route 2025–2030, ou politique culturelle, à l'échelle du pays avec des indicateurs spécifiques (financements, éducation artistique, maillage territorial, coopération régionale), et en distinguant les filières, qui ont des problématiques différentes.

<u>Recommandation n° 18 : Revoir le partage des compétences, leur organisation et leur financement :</u> en éclaircissant qui doit payer quoi, car en attendant chacun se renvoie la balle et la culture s'appauvrit ; en clarifiant notamment les compétences de la Nouvelle-Calédonie en matière culturelle ; en poursuivant les réflexions sur les projets de fusion et de mutualisation de compétences et/ou missions ; en mettant en place une cellule interministérielle, entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le Gouvernement national, pour fixer les orientations du soutien de l'Etat en matière de soutien à la création, d'EAC, d'investissements…; en déterminant des moyens pour une meilleure synergie entre Etat, gouvernement et collectivités, notamment via des dispositifs de coopérations/contractualisation intercollectivités. Cela permettrait éventuellement de trouver des solutions juridiques pour préciser certaines compétences ; en travaillant sur la transversalité avec les autres secteurs (jeunesse, insertion, éducation, prévention, tourisme, enseignement supérieur…).

Suite aux observations des commissions et aux débats menés en séance plénière, le CESE-NC émet un ***avis favorable*** *à* l'unanimité sur le projet de voeu intitulé "Pétition citoyenne : Culture, la solution sacrifiée !".

L'e voeu a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés par **29 voix** « **pour** », **0** voix « **contre** » et **0** « **abstention** ».

LE SECRÉTAIRE	**LE PRÉSIDENT**
<u>Gaston POIROI</u>	**<u>Jean-Louis d'ANGLEBERMES</u>**

Au titre de la commission du CESE :

<u>Ont participé aux travaux</u> : messieurs Jean-Jacques ANNONIER, Louis-José BARBANÇON, Jean-Louis D'ANGLEBERMES, Joseph DAHMA, Richard KALOI, Robert LAKALAKA , Gaston POIROI, Christian ROCHE et Jonas TEIN.

<u>Étaient présents et représentés lors du vote :</u> messieurs Jean-Jacques ANNONIER, Louis-José BARBANÇON, Bruno CONDOYA (procuration à M. ROCHE), Jean-Louis D'ANGLEBERMES, Joseph DAHMA, Richard KALOI, Patrick OLLIVAUD, Gaston POIROI, Christian ROCHE et Jonas TEIN.

<u>Était absent lors du vote</u> : monsieur Jean-Marc BURETTE.

Annexe 1 : RAPPORT N°01/2025

- *Nombre de réunions en commission* : **4**
- *Adoption en commissions* ***: 20/06/2025***
- *Adoption en bureau:* ***23/06/2025***
- *Adoption en séance plénière :* ***25/06/2025***

Invités auditionnés (30) :

- **Madame Sonia LAGARDE**, maire de Nouméa, accompagnée de **madame Claudia CHASSARD**, directrice du service culture ;
- **Madame Nadia BARONNET**, 7ème adjointe au maire de La Foa ;
- **Monsieur Ernest HNACIPAN**, directeur adjoint de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC) ;
- **Monsieur Franck LEANDRI**, chef de la mission aux affaires culturelles (MAC) auprès du haut-commissariat de la République ;
- **Madame Pascale DONIGUIAN**, directrice du conservatoire des arts de la Nouvelle Calédonie ;
- **Monsieur Weniko IHAGE**, directeur de l'ALK ;
- **Madame Marie-Laure VAMA**, directrice du centre culturel Tjibaou ADCK ;
- **Monsieur Christophe BOUTON**, directeur de la vie éducative et associative, mairie de Dumbéa ;
- **Monsieur Alain RIVIECCIO**, directeur des services d'animation et de prévention, ville du Mont-Dore ;
- **Madame Célia MARTIN**, représentante du collectif agir pour la culture ;
- **Monsieur Daniel GUEPY**, président de l'association Marguerite, accompagné par **Monsieur Manuel CORMIER,** trésorier ;
- **Monsieur Yves MERMOUD**, président de l'association témoignage d'un passé (ATUP) ;
- **Madame Lorenza M'BOUERI**, directrice de l'office du tourisme et du musée Thio ;
- **Monsieur Alain LE BREUS**, président du musée maritime ;
- **Madame Delphine OLLIER VINDIN**, déléguée générale RECIF (réalisateurs émergents, cinéma international, films du Pacifique) ;
- **Madame Catherine MARCONNET**, présidente de la fédération indépendante des producteurs audiovisuels de NC (FIPA) ;
- **Monsieur Terence CHEVRIN**, président de l'association des producteurs de fiction ;
- **Madame Liliane TAURU**, représentante des éditions plume de notou et de la maison du livre ;
- **Madame Nadège LAGNEAU**, déléguée générale de l'ADAMIC et directrice du Rex Nouméa ;
- **Monsieur Quentin RETALI**, directeur du CHAPITO NC, accompagné de **Madame Anèle TROLUE**, administratrice ;

- **Monsieur Jean-Brice PEIRANO**, directeur de la FOL NC ;
- **Monsieur Stéphane LE GRAND**, directeur de l'école de cirque ;
- **Monsieur Rémy VILLEMAIN-GOYETCHE**, président de la SACENC, accompagné de **Madame Tyssia GATUHAU-WAHNAWE**, vice-présidente, et **Monsieur Fernand SIWENE**, trésorier, ainsi que **Monsieur Evariste WAYARIDRI**, directeur général ;
- **Madame Audrey MEVIN**, représentante de l'AFMI.

- De plus, le 3ème vice-président du CESE, **monsieur Richard KALOI**, s'est rendu à une rencontre avec les acteurs de la culture à la FOL-NC (organisée par le collectif pétitionnaire), accompagné de **madame Jade RETALI-JEAN**, chargée d'études suivant le dossier, le mercredi 28/05/2025.

Observations par écrit ou entretiens (5):

- **Monsieur Georges NATUREL**, sénateur de la Nouvelle-Calédonie (entretien en visioconférence avec messieurs ROCHE et D'ANGLEBERMES le 02/06/2025).
- Province Sud ;
- Agence française de développement (AFD) ;
- SYNDIC'ART ;
- Compagnie Caravane Spoutnik.

Invités n'ayant pu participer ou envoyer des observations par écrit (32):

- M. Robert XOWIE, sénateur de la Nouvelle-Calédonie
- M. Nicolas METZDORF, député de la première circonscription
- M. Emmanuel TJIBAOU, député de deuxième circonscription
- Sénat coutumier
- Province Nord
- Province des îles Loyautés
- AFMNC
- AMNC
- Mairie de Bourail
- Bibliothèque Bernheim
- Théâtre de l'île
- Centre culturel de Vook
- Association Poa Boa Vi Thila (centre culturel de Koné)
- Association Goa Mwa Bharat (centre culturel de Hienghène)
- Centre culturel des îles
- Association des musées et établissements patrimoniaux (AMEP)
- Art Factory
- Lulla COIQUAUD (arts visuels)
- Mathieu TARDY (Collectif HARI - sculpture)
- Pacifique et compagnie (mais est intervenue lors de la rencontre avec le CESE à la FOL-NC)
- Association Jeunes et Toiles
- Réseau Mkvk / Nyian
- Cie de l'Eau salée (mais également pétitionnaire)
- Cie troc en jambes
- Cie CRUNC
- Les Kidams
- Les Artgonautes du Pacifique
- Tägadé, conteurs du Nord
- Cie RO IKO
- Association Ina Di street / Dix Vers Cités
- Asso VALIK aka Cie Cebue
- Troupe du Wetr

Annexe 2 : Pétition citoyenne, collectif Agir pour la culture

CULTURE, LA SOLUTION SACRIFIÉE !

La Nouvelle-Calédonie traverse une crise sans précédent. Il faut désormais reconstruire l'économie mais aussi et surtout l'humain. Prendre soin de l'humain, c'est veiller à retisser du lien social.

Dans ce contexte, le rôle de la culture est primordial.

Du patrimoine à l'art, la culture est le socle de nos identités, le ciment de notre vivre-ensemble. Elle est l'espace où se tissent les liens, où les talents se révèlent, où s'élaborent la critique et la créativité. Elle contribue au bien-être et à l'épanouissement des jeunes, à la fondation du lien social et à la construction de chaque citoyen comme être sensible et éclairé.

La culture est le ciment du vivre-ensemble. Elle rassemble et fédère.

La culture participe à la construction d'une identité et d'un héritage communs.

La culture contribue au bien-être et à la santé mentale, à la construction du citoyen.

La culture développe la sensibilité et la créativité.

La culture participe à l'épanouissement de l'enfant.

La culture est universelle, partout. Elle nous définit en tant qu'êtres humains.

Pourtant... Les dernières semaines ont été particulièrement mortifères pour le secteur culturel :

Moratoire sur le projet de loi sur la copie privée, fermeture de l'Association de Formation des Musiciens intervenants (AFMI) et de ses antennes, menace de disparition pesant sur la chaîne Caledonia et sur les associations structurantes, suspension du vote des textes pour la carte professionnelle artistique et le 1% artistique, annulation d'événements culturels, disparition de la majorité des soutiens institutionnels.

Alors même que le secteur culturel s'est structuré, s'est professionnalisé et représente des centaines de salariés ainsi que de nombreux emplois indirects (agents des collectivités, agents des établissements publics, secteur associatif, travailleurs indépendants, etc.), qu'il est un outil de création de richesse, ferment d'une reconstruction sociale, éducative et solidaire, tout l'écosystème s'effondre aujourd'hui :

- Des structures culturelles et des édifices patrimoniaux totalement ou partiellement détruits, sans perspective de reconstruction (Le Mouv'; le Studio 56 ; des médiathèques) ;
- Des artistes dans une situation précaire avec des pertes entre 50% et 90% du chiffre d'affaires ;
- Des structures associatives capitales qui disparaissent ou en passe de l'être (AFMI, Ecole du Cirque, Maison du Livre, etc.) ;
- Des coupes budgétaires de 25% à 50% sur les dispositifs de soutien à la culture;
- Des acteurs culturels (structures, compagnies, artistes, techniciens, professionnels) qui disparaissent au fil des semaines, déstabilisant l'ensemble du secteur…

Face à cela, nous lançons une alerte.

La culture comme variable d'ajustement budgétaire est une erreur stratégique.

Nous, acteurs culturels, œuvrons en faveur d'un avenir commun.

La culture est nécessaire à la reconstruction ! C'est une puissante alternative à la violence, à l'isolement et à l'effondrement.

Nous proposons une réflexion concertée qui se conjugue au calendrier politique, pour bâtir une Nouvelle-Calédonie inclusive, sociale, solidaire et créative.

AGIR POUR LA CULTURE, C'EST ŒUVRER POUR FAIRE SOCIÉTÉ

Signez cette pétition pour nous aider à :

- Être partie prenante en tant que secteur clé dans les discussions relatives à la reconstruction.
- Être considérés, toutes filières culturelles confondues, comme un acteur économique indispensable ;
- Organiser, en concertation avec les institutions, les soutiens financiers et les moyens d'accompagnement des artistes et structures culturelles afin d'assurer leur survie ;
- Mener une réflexion sur les conditions d'accès aux lieux culturels facilitant les collaborations entre acteurs culturels, artistes, associations et collectivités.
- Agir en urgence par des actions concrètes notamment la mise en place exceptionnelle de mesures d'exonération et d'abattement des charges ; le vote des textes élaborés mais toujours pas votés : la copie privée, la carte professionnelle artistique, le 1% artistique…
- Impulser une réflexion concertée et commune dès 2025 pour bâtir, de façon durable, une véritable stratégie culturelle.

La société que nous bâtissons ne peut exister sans âme, sans identité, sans vivre-ensemble.

Annexe 3 : BIBLIOGRAPHIE CULTURE CESE-NC

AVIS n°08/2024 du 12 avril 2024 concernant le projet de délibération portant reconnaissance des professions artistiques de Nouvelle-Calédonie

AVIS n°09/2024 du 12 avril 2024 concernant le projet de délibération portant financement d'œuvres d'art dans les constructions et infrastructures publiques réalisées ou financées par la Nouvelle-Calédonie

AVIS n°22/2024 du 10 janvier 2025 concernant la proposition de loi du pays relative à l'exploitation des œuvres cinématographiques dans les établissements de spectacles cinématographiques en Nouvelle-Calédonie

VOEU n°01/2024 du 01 mars 2024 concernant "L'impact de la culture de proximité"

AVIS n°06/2022 du 08/04/2022 concernant la proposition de loi du pays relative à la copie privée en Nouvelle-Calédonie

AVIS n°20/2022 du 09/09/2022 concernant la proposition de loi du pays relative à la copie privée en Nouvelle- Calédonie

AVIS n°20/2024 du 22 novembre 2024 concernant la proposition de délibération portant création du haut conseil de l'économie sociale et solidaire

AVIS n°02/2024 du 16 février 2024 concernant la proposition de loi du pays relative à l'économie sociale solidaire et résiliente

AVIS n° 35/2022 du 06 janvier 2023 concernant la proposition de loi du pays relative à l'économie sociale et solidaire

Rapport et voeu n°04/2013 du 27 septembre 2013 "Autosaisine relative à la protection juridique des biens culturels de la Nouvelle-Calédonie"